

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le treize avril à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BAS M. LETELLIER Mme PENSIVY M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme COULON à M. BERNARD M. BERTRAND à M. LETELLIER Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Melle WOELFLÉ à Mme de VAUCOULEURS Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE M. BLOCH à M. BIHANNIC (de la délibération n° 1 à la délibération n° 42).

ABSENT : M. MARIETTE.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 13 avril 2012 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 24 novembre et 15 décembre 2011.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Au sujet de ma dernière intervention lors de la séance du 24 novembre, il me semblait avoir dit que le mail est reconnu comme un écrit légalement, et non pas également. Alors, également, oui, mais aussi légalement.

Le Maire :

Légalement. On va le rajouter. C'est enregistré. Mais on va le rajouter.

M. DEBUS :

Sous toute réserve.

Aucune autre observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 24 novembre et 15 décembre 2011 sont adoptés à l'unanimité, en tenant compte de la remarque formulée par Monsieur DEBUS.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 3 février 2012 au 4 avril 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Une erreur s'est glissée en page 3 de ce tableau. Au lieu de lire : « Convention avec le Collectif des Citoyens Musulmans de France pour la mise à disposition d'une salle communale », il faut lire « Convention avec le Collectif des Citoyens Musulmans de Poissy pour la mise à disposition d'une salle communale ».

1°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE DE GESTION 2011

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Je vais présenter très rapidement et de façon groupée les délibérations n° 1, 2 et 3 qui concernent les comptes de gestion 2011 établis par le comptable de Poissy.

La délibération n° 1 propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2011 comme cela est demandé par le Code général des collectivités locales. Ce compte de gestion se traduit par les résultats de clôture suivants pour le budget principal : 8.993.575,86 euros en investissement et 11.743.782,40 euros en fonctionnement.

Le compte de gestion 2011 établi toujours par le comptable de Poissy pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente les résultats positifs suivants : 1.352.889,55 euros en investissement et 272.556,25 euros en fonctionnement.

Enfin, le compte de gestion relatif aux opérations soumises à TVA conduit à un résultat de clôture de 90.144,58 euros.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste une explication de vote. Je dirais qu'elle est toujours un peu récurrente tous les ans mais il vaut mieux le dire. Cela va mieux en le disant. Nous ne remettons évidemment pas en cause le travail des services, pas davantage celui de la trésorerie qui, en fait, valide, au travers de ce compte de gestion, les écritures comptables que l'on verra plus loin dans le compte administratif. Nous pourrions être pour. Mais, comme il s'agit de la transcription d'un exercice que nous contestons, lui-même issu d'un budget primitif pour lequel nous avons été contre ... La logique est que nous nous abstiendrons.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 14 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

2°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE DE GESTION 2011

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

3°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE DE GESTION 2011

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

4°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - RESULTATS

Le Maire :

Lors du vote des délibérations n° 4, 5 et 6, je devrai sortir. Je ne prends pas part au vote. Je vous en informe. Je demanderai à Monsieur DUQUESNE de présider la séance pour le vote de ces trois délibérations.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le compte administratif 2011 reprend l'ensemble des dépenses et recettes enregistrées par la Ville au cours de l'année dernière. Il aboutit aux conclusions suivantes :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 65.001.846,08 euros. Cette somme comprend la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Ile-de-France dont le montant est de 1.351.633 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 77.064.965,12 euros dont 41.000 euros obtenus en tant que premier versement lié à la vente d'un bien immobilier.

Les dépenses de la section d'investissement sont en valeur réelle de 12.617.357,31 euros. Le montant des dépenses d'équipement est de 11,32 millions d'euros.

Les résultats du compte 2011 s'établissent comme suit :

La section de fonctionnement dégage une épargne de 11.743.782,40 euros.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est positif. Son montant est de 8.993.575,86 euros.

Ces résultats sont évidemment les mêmes que ceux déduits du compte de gestion du comptable de Poissy.

Mais la présentation du compte administratif 2011 ne peut pas se limiter à cet aspect purement comptable. C'est pourquoi je vais me permettre de vous proposer quelques commentaires.

Chacun aura remarqué le niveau élevé des recettes de fonctionnement de 2011 (+ 6,5 %, + 4,7 millions d'euros par rapport à ce qu'annonçait le budget primitif). Ce résultat s'explique par deux recettes exceptionnelles : le versement d'un million d'euros d'arriéré de paiement par des organismes partenaires de nos actions (notamment dans le domaine social) et aussi l'attribution par le Conseil Général d'une dotation de 1,3 million d'euros au titre du fonds départemental de taxe professionnelle, versement d'autant plus inattendu que ce fonds n'existait officiellement plus en 2011.

Déduction faite de ces sommes, l'écart de recettes entre le compte administratif et le budget primitif 2011 n'est donc que de 3,3 %. En 2010, on constatait 3,9 %.

La fiscalité locale, c'est-à-dire le cumul des impôts ménages et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), représente 34,7 millions d'euros, soit 46,5 % des recettes de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui augmentent en valeur réelle de 3,6 %, je souhaite attirer votre attention sur un constat qui me paraît important. Les dépenses correspondant aux charges à caractère général sont stables depuis trois années. Leur montant qui était de 19,2 millions d'euros en 2009 et de 19,4 millions d'euros en 2010 se situent en 2011 un peu en dessous de 19,4 millions d'euros. Ce résultat montre clairement l'effort entrepris par les services pour maîtriser leurs dépenses. Cette conclusion est remarquable car ce chapitre des charges à caractère général n'a rien à voir avec les frais généraux d'une société. S'il comprend effectivement les frais liés à l'éclairage, au chauffage, au nettoyage des bureaux et de tous les locaux utilisés par la municipalité, s'il comprend toutes les fournitures dont les agents ont besoin pour exercer leur activité, il comporte aussi toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre des différents services que la municipalité propose aux Pisciacais, prestations demandées à des sociétés extérieures.

Les subventions représentent 5,3 millions d'euros en 2011, soit 8,1 % du total des dépenses. Ces 5,3 millions d'euros se répartissent comme suit : 2 millions d'euros pour les établissements public locaux dont la Régie du théâtre et le C.C.A.S. et 3,3 millions d'euros pour les associations et structures diverses dont la municipalité finance partiellement l'activité. Le détail de ces subventions figure en annexe au compte administratif.

Pour expliquer le compte de la section d'investissement, je ne citerai que quelques réalisations de 2011 tels que les aménagements de bureaux dans l'Hôtel de Ville (450.000 euros), la construction du nouveau self de l'école Montaigne (700.000 euros), l'achat d'équipements pour la salle Blanche de Castille et le théâtre (760.000 euros), la piste synthétique du stade Léo Lagrange (850.000 euros), les travaux sur la voirie (1.050.000 euros), le parking de la gare ou le parking des Lys (240.000 euros) et les travaux réalisés à la Coudraie (1.620.000 euros).

Le Conseil municipal est donc invité à adopter le compte administratif établi à la suite de l'exécution du budget de l'année 2011 et qui est présenté dans le document joint à la délibération. Il lui est également demandé, par les deux délibérations suivantes, d'approuver les résultats des comptes administratifs associés aux budgets annexes.

En ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, le résultat de l'année 2011 pour l'ensemble des deux sections (investissement et exploitation) est de 534.740,75 euros. En ajoutant ce résultat à celui de l'exercice précédent, on aboutit à un résultat global de 1.625.445,80 euros, somme de laquelle il faut retrancher des dépenses transférées mais non financées d'un montant de 192.080,86 euros. Ceci conduit à un résultat net de 1.433.364,94 euros.

Pour le compte associé aux opérations soumises à TVA, lequel ne comporte qu'une seule section de fonctionnement, le résultat de clôture est de 90.144,58 euros.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais adresser un grand merci aux services pour la qualité du travail fourni comme chaque année.

Ensuite, mes chers collègues, l'année dernière, dans cette même enceinte et pour la même occasion, nous faisons ressortir le faible taux de réalisation de la section d'investissement.

Et nous attirions l'attention de cette assemblée sur l'affichage, lors du vote du budget 2011, de projets qui semblaient justifier une augmentation des impôts.

Le compte administratif 2011 qui nous a été présenté démontre à l'évidence que celle-ci n'était pas nécessaire.

Pour faire simple, la hausse de la fiscalité de 14,8 % (rappelons-le) aurait rapporté, selon la comparaison du compte 73 - impôts et taxes - du compte administratif 2010 au compte administratif 2011, document jaune remis en Commission des finances, un produit supplémentaire de 3.852.000 euros.

Quelle a été l'utilisation de cette somme de 3.852.000 euros, soit l'équivalent de 25 millions de nos francs de 2001 ?

Rien car, dans le même document, à la page 9, on découvre que 6.348.000 euros de crédits de fonctionnement sont annulés. Nous n'utiliserons pas de grands mots pour qualifier cette manière de faire qui consiste à afficher beaucoup de projets dans un document politique, le budget, qui permet de faire ressortir la nécessité d'augmenter les impôts, nécessité fictive puisque les crédits ne sont pas utilisés.

Quant aux investissements, ils ne sont pas non plus au rendez-vous. En témoignent les deux ratios rapportant les dépenses d'équipement brut d'une part à la population, d'autre part aux recettes réelles de fonctionnement.

Le premier revient de 395 euros par habitant en 2008 à 302 euros en 2011. Et ce ne sont pas les 260 habitants de plus en 2011 qui faussent le raisonnement car, avec les 37.206 habitants de 2008, le ratio serait de 304 euros par habitant.

Quant au second, qui mesure l'effort d'investissement de la commune, il est en chute libre : de 20,61 % en 2008 à 14,69 % en 2011.

Crédit annulés en fonctionnement, chute massive de l'investissement.

Nous avons raison quand nous disions l'année dernière : « Avant d'augmenter les impôts, peut-être eut-il fallu faire des coupes sérieuses dans les dépenses ».

Nous maintenons que la Ville n'est pas gérée.

Nous ne voterons pas le compte administratif.

Merci de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Effectivement, en recevant ces fameux comptes administratifs et en lisant entre autres cette délibération, j'ai été quelque peu surpris. J'aurais pu dire agréablement en tant que tel si l'on regarde l'aspect financier. Il ressort quand même un résultat d'exercice positif de 12,472 millions et quelques euros pour un résultat de clôture tout aussi positif de 20.737.358 euros et quelques.

A cela, j'apporterai plusieurs commentaires.

Premièrement, il y a bien sûr effectivement une source à cela. Le taux de réalisation des investissements est relativement faible. Je crois que le taux de réalisation est inférieur à celui de 2010 (sauf erreur de ma part).

Deuxième remarque : les écarts ou marges que vous vous êtes créés ont été réalisés, visiblement au détriment des Pisciacais puisque l'on voit une évolution des contributions fiscales directes de l'ordre de plus de 10 millions d'euros, en passant donc de 41 millions et quelques en 2010 à un réalisé de 51,3 millions et quelques pour 2011, soit quand même une augmentation de 19,9 % (presque 20 %). C'est quand même relativement phénoménal, sachant qu'une grosse part, bien sûr, est due à l'augmentation des impôts locaux décidée au titre de l'année 2011.

Lorsque l'on regarde bien effectivement ces chiffres, on peut se dire que, finalement, cela peut être une bonne nouvelle. Concrètement, cela a été une très mauvaise nouvelle pour les Pisciacais en 2011 avec les 14,8 % d'augmentation des taux annoncée. Dans la pratique, cela s'est réalisé à près de 25 %, notamment pour les retraités. Finalement, on se rend compte également, en regardant un peu plus dans le détail, que nous avons toujours des charges de personnel (sur les dépenses réelles) qui augmentent certes de manière beaucoup moins élevée qu'en 2009 par exemple mais que l'on est toujours quasiment sur la barre des 7 %. En terme de montant, c'est également supérieur à 2 millions d'euros. Lorsque l'on regarde cette évolution depuis 2007, le montant est de 6,4 millions payés tous les ans (à partir de 2011) et il va falloir continuer à le financer. Donc, j'ai une question. Je ne sais pas effectivement quand cette spirale de dépenses, notamment de charges de personnel, va s'arrêter. Bonant malant, on dépasse désormais les 2 millions alors qu'avant, on les frôlait. Mais, en arrondissant, on était bien sur la base des 2 millions. Certes, lorsque l'on regarde le total général des dépenses de fonctionnement qui reste relativement circonscrit à près de 3 % (donc à un peu moins de 2 millions), on peut quand même se demander encore une fois comment vous allez le financer. Vous allez dire que vous avez une bonne marge désormais. Mais il y a quand même beaucoup de questions, d'autant plus que, malgré tout, on a pris 2,9 millions d'euros de dette supplémentaire en 2011. Cela fait partie d'une délibération ultérieure. Avec la restructuration de 2010, il y a également 16,6 millions d'euros de nouvelle dette, qui plus est avec des taux relativement prohibitifs à plus de 5,5 % (si j'en crois les documents qui me sont remis). Donc, je me pose effectivement beaucoup de questions quant à l'avenir financier de la mairie. J'ai aussi un grand questionnement quant à la réalisation effective et la bonne réalisation du budget qui, encore une fois, est annoncée, sur 2012 (c'est le point 10), avec une évolution (je regarde encore une fois les charges de personnel) de plus de 8 millions d'euros supplémentaires. Je me demande si ce budget est un vrai budget. C'est la remarque que j'avais faite également sur 2011. Je la ferai évidemment également sur 2012.

Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire :

Juste avant de laisser Monsieur DUQUESNE prendre ma place et passer au vote, il ne vous aura pas échappé quand même que l'ensemble des collectivités territoriales de ce pays ont augmenté leurs impôts (cela ne plait pas fondamentalement aux élus). Elles l'ont fait en 2010. Elles l'ont fait en 2011. Elles l'ont fait en 2009. Quand vous regardez sur 3 années, l'augmentation des impôts a été réelle pour tous nos concitoyens. Cette augmentation des impôts (je l'ai déjà dit et je vais le répéter) vient du fait que la politique mise en place en direction des collectivités territoriales a été une politique pour les asphyxier, pour réduire effectivement leur coût. C'est quand même la réalité dans laquelle on se trouve. Pour approuver un peu mon propos, je vais prendre un exemple mixte de gens qui ne sont finalement pas de ma sensibilité politique. Cela ne concerne pas des sensibilités politiques. Cela concerne l'ensemble des sensibilités de ce pays. Au-delà des clivages politiques, les collectivités territoriales maintiennent leur demande de disposer d'une ressource de substitution de l'ancienne taxe professionnelle qui respecte les principes que les associations d'élus ont toujours défendus : le respect de l'autonomie fiscale, le maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires et la cohérence d'ensemble des réformes territoriales et fiscales. Or, les collectivités locales ont perçu plus de 26 milliards d'euros de produit de taxe professionnelle en 2007 selon les chiffres de la Direction Générale des Collectivités Locales et près de 28 milliards d'euros en 2008 selon les associations d'élus. Sur ce total, près de 10 milliards d'euros sont pris en charge par l'Etat au titre du dégrèvement. La suppression de la taxe professionnelle a entraîné un reste à trouver de 18 milliards et non de 8 milliards. Aujourd'hui, après le passage de la crise financière, il manque plus de 22 milliards

de liquidité aux budgets des collectivités, calcul de Monsieur Philippe LAURENT, Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France, qui précise que près de 20 milliards d'euros ne peuvent pas être le fait d'un impôt indirect. Vous voyez que la Ville de Poissy n'est pas la seule concernée. On peut faire de la politique. On peut aller dire à nos concitoyens « Ils ont augmenté les impôts. C'est un scandale ». Ça, c'est facile. Aucun élu de cette assemblée n'a fondamentalement envie d'augmenter les impôts.

Deuxièmement, vous nous attaquez toujours dans nos comptes administratifs sur le personnel. C'est l'attaque facile. Il n'y a pas eu d'augmentation de personnel. Il est stable. Cette année, il vous sera proposé dans le budget primitif + 3,3 %. Mais il y a des élections. Il y a des frais. En général, l'augmentation varie entre 1,5 et 2,5 %. Il est très stable.

Vous voyez que l'on peut faire des attaques politiques mais, en même temps, il faut voir quand même la réalité et il faut arriver à lire les comptes de manière réelle. Comme le dit Monsieur BIHANNIC, on a moins investi l'année dernière. C'est vrai. Mais on préparait l'avenir et on préparait 2012. On y est maintenant. Vous verrez que l'on va énormément investir. On a une bonne gestion. Le comptable du trésor le reconnaît. La Cour des Comptes qui est venue enquêter pendant un petit moment et qui a fait beaucoup travailler les services de la ville a reconnu la qualité de notre gestion financière. Alors, vous pouvez porter toutes les critiques que vous voulez. Mais, en tous les cas, nous, nous sommes bien assis et bien dans nos bottes. On a une vision prospective de notre projet et on a en tous les cas une gestion saine, juste et rigoureuse des crédits que les Pisciacais nous allouent et que l'Etat nous alloue (de moins en moins puisqu'il nous verse maintenant près de 83 % de nos recettes). Donc, vous voyez que les collectivités locales dépendent beaucoup du bien-fondé ou du bon vouloir de l'Etat. Vous n'êtes pas dans l'obligation de le croire mais je trouve qu'il est important de le préciser dans cette assemblée.

Afin de respecter les textes, le Maire va quitter la salle et passer la présidence à Monsieur Jean-Claude DUQUESNE.

Le Maire quitte la salle. Monsieur DUQUESNE préside.

Le Maire ayant quitté la salle, comme les textes le prévoient, Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2011 - budget principal - M 14 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à la majorité des votants, moins 14 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOEFLE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS, et 2 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle) Mme COULON (qui a donné procuration à M. BERNARD).

5°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - RESULTATS

Le compte administratif 2011 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2011 - budget principal - M 14.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2011 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 2 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle) Mme COULON (qui a donné procuration à M. BERNARD).

6°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - RESULTATS

Le compte administratif 2011 des opérations soumises à TVA doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2011 - budget principal - M 14 - et du compte administratif 2011 de l'eau et de l'assainissement - M 49.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2011 des opérations soumises à TVA au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 2 non participation au vote : M. BERNARD (sorti de la salle) Mme COULON (qui a donné procuration à M. BERNARD).

Après les votes se rapportant aux points n° 4, 5 et 6, le Maire revient dans la salle. Monsieur DUQUESNE l'informe des résultats obtenus pour ces trois votes.

7°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération n° 7 demande que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 qui est de 11.743.782,40 euros soit affecté de la manière suivante au budget 2012 : 7.743.782,40 euros pour la section d'investissement et 4.000.000 d'euros pour la section de fonctionnement de ce même budget. D'autre part, le résultat de la section d'investissement, soit 8.993.575,86 euros est entièrement affecté en tant que recette sur la section d'investissement du budget 2012.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 2 abstentions : Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFÉ, et 12 voix contre : M. BERTRAND M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

8°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

En ce qui concerne les deux budgets annexes (eau et assainissement - opérations soumises à TVA), les résultats sont affectés de la manière suivante : pour le budget de l'eau et de l'assainissement, ils sont tous affectés à la section d'investissement, et ceux des opérations soumises à TVA sont bien sûr affectés à la seule section qui existe, celle de fonctionnement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - AFFECTATION DU RESULTAT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL M 14 - VOTE PAR NATURE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 annonce en valeur réelle 74.534.014,32 euros pour les dépenses et 78.331.684,38 euros pour les recettes. Ce montant de recettes comprend le report de 4 millions d'euros prélevé sur le résultat de fonctionnement de l'année 2011.

En section d'investissement, le montant des nouvelles propositions de dépenses réelles est de 27.759.750,30 euros dont 25.548.624,35 euros correspondent à des dépenses d'équipement. Les recettes nouvelles d'investissement sont de 16.551.005,40 euros.

Y compris les opérations d'ordre, les reports et les restes à réaliser de l'exercice précédent, le total du budget de la Ville s'élève à 113.756.485,75 euros.

Cette présentation chiffrée est nécessaire mais certainement un peu indigeste. Mais il faut savoir qu'elle n'est que l'aboutissement d'une très longue analyse effectuée en commun par les services et par les élus pour définir, d'une part, les recettes attendues et, d'autre part, les besoins à satisfaire et donc les dépenses à prévoir.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 74,5 millions d'euros. Elles augmentent de 4,2 % par rapport au budget primitif 2011, avec la répartition suivante :

- + 5,8 % sur les charges à caractère général,
- + 3,3 % sur les charges de personnel,
- + 3,7 % sur les charges de gestion courante.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la prise en compte de situations nouvelles, parmi lesquelles on peut citer :

- une hausse de la fréquentation des restaurants scolaires ; cette hausse déjà conséquente en 2011 ne fera que s'amplifier cette année, se traduisant entre autres par une augmentation de 25 % du montant du contrat passé avec la SOGERES, soit + 385.000 euros,

- l'ouverture à la fin de cette année de la crèche associative créant une dépense nouvelle de 128.000 euros pour 4 mois de fonctionnement - la Ville a déjà connu une telle situation avec la mise en service en 2008 de la crèche Les Alizés, ce qui s'est traduit à l'époque par une dépense nouvelle à inscrire de 555.000 euros,

- de nouveaux locaux à nettoyer demandant des prestations complémentaires chiffrées à 220.000 euros.

D'autres évolutions participent également à cette augmentation des charges générales et notamment celles qui accompagnent le développement de nouveaux services à la population tels que ceux proposés par le Pôle Jeunesse ou la Maison des Parents.

La limitation à 3,3 % des charges de personnel traduit une volonté affirmée de réduire les recrutements au strict nécessaire en favorisant autant que possible les reclassements internes. De plus, il faut remarquer que le montant de 36 millions d'euros affiché pour 2012 prend en compte le succès rencontré par les tickets restaurants pour lesquels on enregistre aujourd'hui 640 inscriptions. Sont également incluses dans ce montant les incidences financières des deux élections nationales de 2012 pour lesquelles 120.000 euros ont été budgétés.

Enfin, dans les charges de gestion courante qui augmentent de 3,7 %, le montant global des subventions (5,5 millions d'euros) n'augmente, lui, que de 3,2 % par rapport à ce qui a été accordé en 2011.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont été estimées à 74,3 millions d'euros en valeur réelle, soit 2,7 % de plus que pour le budget primitif 2011 mais pratiquement au même niveau que celui enregistré l'année dernière, déduction faite bien sûr des apports exceptionnels.

L'équilibre global du budget a été trouvé en prenant 4 millions d'euros sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le recours à un montant inférieur aurait certainement été possible si l'Etat avait pris position sur les sommes à prendre en compte pour le fonds de solidarité Ile-de-France et pour le nouveau fonds de péréquation intercommunal et s'il avait précisé les valeurs nouvelles des dotations versées au titre du fonds national de garantie de ressources ou de la compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle. En l'absence de ces précisions, la commune doit inscrire, au titre du fonds de solidarité Ile-de-France, la même somme qu'en 2011, soit 1.653.633 euros, alors que les projections conduisent pour l'ensemble des deux fonds à un montant de l'ordre de 850.000 euros. La commune devrait également bénéficier en 2012 du dispositif DSU comme c'était le cas en 2007 et en 2008 mais la décision se fait attendre. La dotation correspondante est voisine de 400.000 euros.

Les dépenses d'équipement 2012 représentent 25,5 millions d'euros. Elles prévoient, à côté d'un important programme de voirie estimé à 3,4 millions d'euros, la réalisation de quatre nouveaux équipements publics que je cite dans l'ordre des coûts croissants :

- un skate park destiné aux jeunes pour 383.600 euros,

- la Maison des Parents au 20, rue Jean-Claude Mary après restructuration et aménagement de l'immeuble actuel pour 924.221 euros,
- l'Espace Habitants qui sera installé à l'entrée du quartier Saint-Exupéry dans une construction neuve pour 1.220.000 euros,
- l'Espace Jeunesse déjà en place au 13, boulevard Victor Hugo, mais dont les locaux vont subir d'importants travaux de restructuration pour 1.849.480 euros.

Les travaux de l'Espace Jeunesse et ceux de la Maison des Parents sont à ce jour officiellement subventionnés par la Région Ile-de-France.

Le programme d'investissement 2012 prévoit également :

- des achats de mobiliers et matériels divers pour 2,7 millions d'euros,
- des acquisitions foncières pour environ 3 millions d'euros,
- un ensemble de travaux sur le site de la Coudraie pour 2,4 millions d'euros, dont la réhabilitation de l'immeuble situé à côté de l'école qui abrite des logements communaux.

Le financement de l'ensemble des actions prévues nécessite de recourir à un emprunt de 2,6 millions d'euros. Des contacts sont en cours avec les partenaires financiers habituels de la municipalité. Ils permettent de penser qu'un tel emprunt pourra effectivement être contracté dans l'année, malgré le contexte actuel de restriction des crédits.

Je tiens enfin à préciser que le coût du service de la dette, c'est-à-dire le cumul des remboursements effectués au titre des intérêts et du capital, reste stable malgré les effets des réaménagements négociés en 2009 et 2010.

Après cette présentation certainement trop rapide, le Conseil municipal est donc invité à adopter le budget primitif 2012 tel qu'il est détaillé dans le document joint à la délibération.

Quelques mots maintenant sur les budgets annexes :

Le budget eau et assainissement prévoit un programme d'investissement conséquent financé par un important report de recettes enregistrées au cours de l'exercice précédent et par une augmentation de 1,7 % de la redevance d'assainissement, ce pourcentage correspondant à l'inflation prévisionnelle.

Le budget des opérations soumises à TVA est équilibré en dépenses et recettes à 670.087,38 euros.

Avant de conclure, je tiens à féliciter toutes les personnes, élus et fonctionnaires, qui ont participé à l'élaboration, à la mise en forme et à la diffusion de ce budget 2012. Les échanges ont parfois été compliqués mais toujours positifs. Je souhaite remercier particulièrement tous les membres du pôle financier de la municipalité pour l'attention apportée aux demandes de chacun et notamment aux miennes. L'élaboration de ce budget 2012 a été longue et difficile mais je pense que nous avons construit ensemble un budget crédible. Je vous remercie de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci.

Monsieur le Maire, vous avez le pouvoir, et le pouvoir ne se partage pas, dit-on.

Certes, mais ce n'est pas une raison pour priver inutilement nos concitoyens d'une partie de leurs ressources avec l'augmentation des impôts. Ce n'est pas une raison non plus pour réunir la commission des finances avant la réunion des commissions dépensières.

Nous nous interrogeons en avril 2011 sur votre manière de construire un budget. Il est clair que nous avons raison.

Il s'agit pour vous d'un acte politique qui n'engage que vous et vous permet de mener les actions censées valoriser le mieux votre image. Si le compte administratif rend bien compte de l'exécution du budget écoulé, le budget n'indique en rien quels seront les axes majeurs de votre action en 2012.

Le budget est un catalogue imparfait de ce qui pourrait, peut-être, éventuellement, se faire. Et on choisit en fonction des circonstances de lancer telle action ou telle autre.

Nous confirmons notre vue sur le budget. Trop de désordre dans les idées, désordre qui nous mènera à un compte administratif largement excédentaire.

Notre groupe votera contre ce budget.

Merci de votre attention.

Le Maire :

Vous savez, Monsieur BIHANNIC, que la politique peut être faite avec un grand P, au sens platonicien du terme, c'est-à-dire la politique au service des autres. Nous sommes ici aussi pour faire de la politique puisque nous sommes des élus.

Je vais essayer de vous expliquer quand même le fondement global de ce budget.

Lors du débat d'orientations budgétaires dans cette assemblée le 8 février dernier, j'avais conclu mon propos en formulant trois desseins importants, significatifs, transversaux, complémentaires et résolument mobilisateurs pour nous. Ces trois desseins déclinaient, proposaient et mettaient en perspective les enjeux et les ambitions de notre Projet de Vie / Projet de Ville.

La cohésion (et la cohérence bien sûr) de notre projet politique se traduit aujourd'hui dans les éléments de notre budget et se retrouve dans la présentation toujours claire, précise et minutieuse, faite par mon adjoint aux finances, Jean-Claude DUQUESNE, au travers duquel je rends une nouvelle fois hommage au remarquable travail de notre administration municipale.

Mais, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous remémorer la formulation synthétique que j'avais alors avancée de ces trois desseins. En l'occurrence, ce triptyque a été énoncé de la manière suivante :

- un développement et un aménagement maîtrisés,
- une solidarité et une prospérité équilibrées,
- une qualité et une vitalité partagées.

Je commencerai donc par la première composante de ce triptyque qui est le développement et l'aménagement maîtrisés. Telle est la dénomination que j'ai choisie de donner au premier dessein politique qui décline notre Projet de Ville / Projet de Vie et pour lequel nos investissements sont et seront prioritairement mobilisés. D'ores et déjà, notre énergie créative a été et y sera largement consacrée. C'est une démarche à la fois ambitieuse, exigeante et durable, qui a prévalu, prévaut et prévaudra dans la composition, la mise en œuvre et la réalisation de notre Projet de Ville / Projet de Vie. Cette démarche est ambitieuse parce qu'elle vise à conjuguer deux enjeux majeurs. Premièrement : redéfinir les conditions d'un développement harmonieux et équilibré, volontaire et concerté de notre Ville pour assurer à terme le bien-être de 40.000 habitants. Deuxièmement : conduire une profonde réorganisation de notre fonctionnement urbain pour que chaque composante du territoire s'articule avantageusement, s'intègre complètement et soit en parfaite résonance avec l'ensemble de la Ville. Faire dialoguer toutes les richesses des projets des territoires entre eux, c'est la tâche ambitieuse que nous sommes en passe de réussir. Au-delà des animations qui, je le sais, sont souvent très critiques dans votre bouche, mais qui lui redonne vitalité, et sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, j'ose dire qu'il y a maintenant bientôt quatre ans que la Ville a entamé un nouvel essor et a retrouvé une nouvelle respiration. Comme j'aime à le dire, faire entrer la Ville dans les quartiers et donner des quartiers à la Ville demande à ce qu'un service public moderne, performant, à l'écoute des préoccupations et des mutations de la société soit présent sur tout le territoire de Poissy et ça, nous l'avons fait. Ces quartiers, comme on les appelle encore, se rapprochent et se lient progressivement et chaque famille qui y vit se sent de plus en plus appartenant à une seule collectivité : Poissy. Désormais, elle se voit y projeter son avenir et se plaît à voir ses enfants bien grandir à Poissy. Poissy recouvre aussi sa place dans les différentes opérations et les projets qui intéressent des investissements croisés, publics et privés, et souvent en direction de son environnement proche, en coopération avec d'autres collectivités qui consentent à partager la même ambition de développement équilibré et d'aménagement du territoire respectueux à la fois de l'humain, de l'urbain et de l'environnement. C'est un changement inédit. Mais je n'en dirai pas plus aujourd'hui car, dans cette période où les débats sont tendus vers d'autres choix essentiels pour notre pays, les enjeux de cette ambition intercommunale risquent d'être escamotés et recevoir bien peu d'attention de la part de nos concitoyens. Mais nous aurons bientôt l'occasion de consacrer une grande partie des débats lors d'une réunion extraordinaire de cette assemblée. Pour ce faire, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le mercredi 9 mai prochain pour partager nos points de vue et nos arguments à ce sujet. Je reviens à cette double ambition de rassembler ce qui fut éparé dans la Ville tout en redessinant son fonctionnement. Elle s'est faite, se poursuit et se conduira avec une méthode simple : écouter et donner la parole à tous ceux qui ont bien voulu nous parler de leur choix, de leurs envies, critiques et suggestions, de leur vision urbaine et humaine. C'est au prix de cette nouvelle manière de proposer les politiques que nous avons pu connaître, approfondir et vivre en temps réel tout ce qui fait la force d'un projet, l'engagement et la détermination de tous ceux qui y participent. Oui, nous avons pour ce faire décidé de soutenir régulièrement notre effort d'investissement sans recours à des aventures financières qui viendraient intoxiquer notre capacité d'absorption de notre charge de la dette. Oui, nous avons volontairement choisi d'enrichir notre ville d'équipements publics nouveaux ou rénovés et de services publics qui viendront à procurer aux familles pisciacaises sans jamais céder à la tentation du gigantisme inutile. Oui, nous assumons les lourds investissements qui visent à rehausser la qualité de certaines parties de la Ville trop longtemps délaissées ou mises en banlieue comme tout le sud de Poissy, de la Coudraie et de Beauregard,

y compris, sous une autre forme d'isolement, le hameau de Béthemont. Oui, nous voulons continuer à embellir notre cadre de vie, à assurer la propreté et la qualité, l'accessibilité et la maintenance, l'éclairage et la sécurité de nos espaces publics, nos rues et nos trottoirs, nos parcs et nos squares, comme de tous les environnements de nos équipements publics ou nos réserves naturelles. Je parle de nos écoles, de notre gare et de nos berges. Oui, mesdames et messieurs, et chers collègues, investir pour l'avenir de la Ville et de ses enfants, et ce, sans jamais mettre en péril les finances de la collectivité, est pour cette majorité municipale une ligne directrice majeure. C'est cela que nous appelons développement et aménagement maîtrisés et qui se déclinent cette année par la mise en œuvre justement évaluée et toujours maîtrisée de notre programme pluriannuel d'investissement dont je vous apporte quelques éléments déjà rappelés par mon adjoint aux finances : la Maison des Parents, l'Espace Jeunesse, l'Espace Habitants de Saint-Exupéry, mais aussi le plan de mobilité réduite sur les bâtiments dont l'ascenseur de l'Hôtel de Ville pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir venir dans la maison du peuple (je crois que c'est quand même important), la voirie et l'éclairage public pour plus de 2.480.000 euros, le plan de mobilité, l'accessibilité voirie et bus, la sécurité en sortie des écoles, le stationnement des vélos, le réaménagement des pôles de la gare routière, l'aire de jeux enfants ados, le terrain de skate park, l'aménagement des berges de la Seine. Par ailleurs, après avoir enregistré dernièrement la bonne nouvelle de la finalisation des crédits de paiement pour l'autorisation de programme de la rénovation urbaine de la Coudraie, l'évaluation présentée lors du débat d'orientations budgétaires a été ajustée et près de 2,4 millions d'euros sont désormais inscrits, conformément à notre programmation. Enfin, pour conclure la déclinaison chiffrée 2012 de ce dessein que nous avons dénommé développement et aménagement maîtrisés, pour lequel nous consacrons l'essentiel de 5,6 % en valeur réelle d'effort d'investissement supplémentaire (vous disiez, Monsieur BIHANNIC, que l'on n'investissait pas), je me permets de vous apporter quelques compléments et illustrer mon ambition de développer avec justesse et justice toutes les composantes du territoire communal. Pour ce faire, j'ai voulu un ajustement de notre programme d'investissement et j'ai souhaité porter l'enveloppe pour les réserves foncières à 800.000 euros et surtout maintenir au budget 2012 l'acquisition des locaux dans le quartier de La Bruyère pour le projet d'une crèche de 1.450.000 euros. Cette initiative illustre combien notre politique soutenue d'investissement ne se limite pas à envisager des constructions et des équipements. Il ne s'agit pas de privilégier l'urbain à l'humain mais bel et bien de placer ce dernier au cœur de toutes nos préoccupations. L'humain au cœur de nos préoccupations a commencé par un personnel communal qui est aujourd'hui plus que jamais mobilisé pour assurer, assumer et soutenir notre volonté collective d'amélioration continue du service public.

Mesdames et messieurs, le personnel du service public communal (vous dites que l'on en embauche trop) est effectivement le cœur du deuxième élément de notre triptyque : solidarité et prospérité équilibrées. Tout le personnel de la ville a, comme moi (j'en suis sûr), et comme vous tous (je l'espère), le service à cœur et surtout Poissy au cœur. Nous sommes attachés à améliorer sans cesse les conditions de travail de tout le personnel municipal et à moderniser le bon fonctionnement de tout le service public sur notre territoire pour que soient garantis les meilleurs services envisageables avec le meilleur coût possible. C'est vers cette triple ambition que, chaque année, nous nous engageons résolument pour 2012. Nous ouvrons une nouvelle étape dans cette organisation de nos services en réunissant simultanément, primo à trouver évidemment l'équilibre de notre budget avec l'affectation prioritaire des réserves à l'investissement et le recours mesuré à l'emprunt, secundo à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2011 à près de 4,2 % dont moins de 3,3 % de charges de personnel et ce malgré une année de séquences électorales plutôt onéreuses, et enfin à maintenir constants les taux de fiscalité qui sont reproduits au niveau de 2011. Oui, je suis, en tous les cas, Maire de tous les Pisciacais, et j'assume de parler à la fois de solidarité, de prospérité et d'équilibre. J'assume

la réflexion et les décisions concernant le mode de gestion le mieux adapté à l'exercice d'une compétence considérée et surtout à chaque nouvelle compétence transférée par l'Etat sans que le financement soit assuré en dynamique sur la durée. En effet, le financement de chaque nouvelle compétence qui nous est transférée révèle immanquablement de nouveaux problèmes qui ne nous dispensent toujours pas (et pourtant), ni de notre obligation à trouver l'équilibre financier que la loi nous impose, ni de notre même volonté à répondre aux attentes de toutes les familles pisciacaïses, en particulier les plus fragilisées et précarisées par la crise et les politiques gouvernementales qui se sont succédées, ni de notre ardent engagement à réaliser notre projet sur la durée. J'assume de n'avoir essentiellement aucun indice de satisfaction, celui qui permettra à la majorité de nos concitoyens de considérer que l'alternance politique qui a eu lieu en 2008 a été à la hauteur des espoirs qu'elle a suscités. Mais cet indice de satisfaction nécessite les moyens pour l'atteindre. Il induit quelques autres indicateurs qui portent des appellations plus prosaïques, notamment les indicateurs financiers qui traduisent la nécessaire maîtrise du budget, la juste progression de la pression fiscale et la saine gestion publique qui en est indissociable. Ces indicateurs ne sont aucunement contradictoires avec nos ambitions de justice et nos exigences de justesse pour assurer le présent, pour continuer à préparer l'avenir, pour moderniser notre commune, pour investir dans de grands projets qui seront source d'emplois pour demain, pour répondre aux besoins croissants de la population et améliorer constamment les services rendus à nos concitoyens. Oui, nous avons fait le choix d'étoffer les services rendus à la population pour assurer le bien-être quotidien de chaque famille, c'est-à-dire de toutes les générations pisciacaïses, quelles que soient leurs conditions sociales ou professionnelles, leur origine régionale ou nationale, leur aspiration culturelle ou culturelle, qui veulent bien vivre et bien grandir ensemble dans notre ville. Oui, nous avons volontairement formulé ainsi cette ambition qui est la nôtre de promouvoir sans cesse l'action publique pour que jamais à Poissy, quelque profit a priori légitime, les avantages qui peuvent être parfois souhaitables ou les réussites qui sont souvent méritoires ne peuvent et ne doivent s'acquérir et ne s'envisager au détriment du plus grand nombre ou à l'encontre de la cohésion sociale de notre ville. Nous voulons assurer et assumer tout cela en même temps. C'est pour cela que j'ai formulé le deuxième dessein structurant notre Projet de Ville : la solidarité et la prospérité équilibrées. Nous sommes en train de confirmer la bonne tenue de cette feuille de route. J'en veux pour preuve, même si cela peut paraître parfois assez abscons, le bon niveau de ratios et d'indicateurs financiers dont la qualité a été relevée et soulignée à la fois par les analyses de nos partenaires financiers, du Trésor Public et plus récemment par la Chambre Régionale des Comptes.

Ce redressement engagé de nos finances publiques et cette amélioration continue de nos services communaux nous permettent d'envisager sereinement la réalisation du troisième dessein qui est la qualité et la vitalité partagées. C'est cette formulation qui m'a permis de synthétiser et de conjuguer certains objectifs simples de vie avec les enjeux multiples qu'ils induisent. Poissy est une belle ville et je ne suis pas de ceux qui rejettent en bloc tout ce que mes prédécesseurs ont pu accomplir sur ce territoire. Je suis comme eux héritier de l'histoire de cette ville dont j'assume les distorsions et pour laquelle je revendique la fierté de ce qui a été avantageusement imprimé. Depuis quatre ans, je revendique à mon tour d'avoir préservé, voire contribué à rendre la ville plus vivante, plus agréable à vivre et tout simplement encore plus belle. Nous poursuivrons, comme je l'ai dit précédemment, toutes les rénovations urbaines utiles et envisageables. Nous favoriserons toutes les réalisations publiques et privées qui amélioreront le parcours résidentiel, le réhaussement de l'habitat comme la qualité de notre organisation urbaine ou nos espaces publics. Nous sommes sans cesse en soutien, y compris en terme de subventions financières, à toutes les initiatives de nos concitoyens concernant justement cette vitalité de notre ville. Je veux parler de la vitalité de notre tissu associatif, de la vitalité de nos clubs sportifs (de tous les niveaux et de toutes les disciplines) et de la vitalité des acteurs de notre politique culturelle

et artistique. Ce sont toutes ces énergies qui font l'ambition sociale de la culture, du sport et de toutes nos associations. Nous continuerons à consolider cette ville amie des enfants, riche de toutes ces initiatives innovantes en direction des plus petits et des moins jeunes, cette ville qui postule à sa quatrième fleur avec tous ces espaces préservés et aménagements protégés, cette ville qui s'est inscrite dans une démarche résolument de développement durable au travers de son Agenda 21, cette ville qui s'enrichira de son éco-quartier Eoles et de son projet d'entrée d'agglomération multifonctionnelle sur les emprises foncières de Poncy, cette ville qui deviendra la capitale d'une agglomération. Comme je j'ai dit, nous aurons le temps d'en deviser ensemble plus tard. Voilà notre Poissy à venir, le changement que nous voulons dès maintenant, que ce troisième dessein synthétise dans le vocable « qualité et vitalité partagées ».

En vous écoutant, Monsieur BIHANNIC, j'ai pensé qu'il était vraiment nécessaire que nos concitoyens puissent voir, pour la transparence de notre communication, comment un débat s'installe, ici, dans notre commune, sur un budget primitif. Pour cela, si vous me le permettez (sauf si vous avez un avis contraire), je compte publier l'intervention de Monsieur DUQUESNE, la vôtre et la mienne, pour que les Pisciacais puissent voir la qualité de nos échanges dans cet espace et cette enceinte.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Je voudrais simplement dire que je ne m'oppose en rien (ni mon groupe) à la publication de nos interventions puisque nous les reprenons de temps en temps dans la tribune de l'opposition. Donc, ...

Le Maire :

C'est bien. Mais, moi, je vous propose de la publier dans l'intégralité, pour la transparence.

M. BIHANNIC :

Dans l'intégralité. Cela ne me dérange pas.

Le Maire :

Il faut que nos concitoyens soient informés de la manière dont on débat.

M. BIHANNIC :

Alors, n'oubliez pas de les informer qu'il n'y a pas eu de redressement des finances publiques. C'est un excès de langage.

Le Maire :

Si vous voulez, on prendra le temps nécessaire. Je vous expliquerai la réalité dans laquelle on était.

M. BIHANNIC :

Pas de problème.

Le Maire :

Expliquer comment on va gérer les 12 millions, voire plus, du secteur de Poncey pour lequel vous avez engagé la Ville, qui peut l'endetter pour plusieurs années. Donc, vous voyez que l'on a aussi une gestion prudente par rapport à tout cela. Donc, le redressement, il est là aussi.

M. BIHANNIC :

Il n'y a pas eu de redressement.

Le Maire :

On prendra le temps nécessaire pour en discuter, si vous voulez.

**Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 14 voix contre :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.**

11°/ BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

12°/ FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES - TAUX 2012

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

14°/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET ALLOCATIONS FISCALES COMPENSATRICES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Monsieur le Maire vient de le confirmer, les taux de référence définis en 2011 sont inchangés en 2012.

Cela concerne la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe sur le foncier non bâti et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). L'évolution du produit de ces quatre taxes provient donc de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée par l'administration fiscale et éventuellement, pour certains particuliers par exemple, d'une autre revalorisation liée soit à une modification de la surface du bien taxé, soit à l'ajout d'éléments de confort.

Compte tenu des nouvelles bases 2012 notifiées par les services fiscaux, le produit des quatre taxes locales s'élève à 35.561.759 euros, soit une augmentation de 2,53 % par rapport à 2011. Ce montant représente 47,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le nouveau cadre d'imposition défini à la suite de la suppression de la taxe professionnelle a créé trois nouvelles taxes sur lesquelles la commune n'a aucun pouvoir. Ces trois nouvelles taxes sont la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), les IFRER qui concernent les entreprises de réseaux, et la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales).

L'Etat annonce aujourd'hui un montant de CVAE en augmentation de près d'un million d'euros par rapport à ce qui a été versé à la commune en 2011. Ce montant ne sera pas remis en cause mais il faut se rappeler que l'augmentation de la CVAE notifiée en décembre 2011 (qui était du même ordre de grandeur) s'est accompagnée d'une réduction équivalente des dotations associées au Fonds National de Garantie des Ressources et à la compensation de la réforme TP.

Les prévisions de recettes actuelles sont encore sujettes à interrogation puisque l'Etat ne s'est pas prononcé sur de nombreuses dotations comme sur certaines contributions de la commune.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, d'abord un grand bravo et un grand merci aux services pour la clarté de ce rapport.

Mais, Monsieur le Maire, pourquoi ne pas ce soir être audacieux ? Avec tout ce que nous venons d'entendre, si vous me le permettez, je vous suggérerais presque d'aller plus loin. Pourquoi ne pas rendre aux Pisciacais ce que vous leur avez indûment et injustement prélevé sur l'exercice précédent, puisque cela n'a servi à rien, comme l'a démontré tout à l'heure (et fort bien) Jacques BIHANNIC.

Devrais-je ajouter que les recettes réelles de fonctionnement ... En épluchant les documents que vous nous avez donnés pour la préparation de ce Conseil municipal, notamment le compte administratif ... Donc, je disais que les recettes réelles de fonctionnement apportent à la Ville de Poissy 27 millions d'euros de plus que la moyenne. Malgré cette somme non négligeable (qui explique pourquoi l'on paye aussi l'impôt sur la solidarité par rapport aux autres communes) ... Si je regarde le montant d'équipement brut rapporté à la population ... Là, c'est l'inverse. Il est inférieur à la moyenne. Donc, quelque part, on a des recettes très importantes et, quelque part, on a l'impression de dépenser moins que ce qui se fait d'une manière moyenne.

La lecture du BP 2012 (excusez-nous de ne pas avoir eu la même que vous) ne nous apprend rien de plus, ne nous dévoile rien des grands projets et le risque est grand (au risque de nous répéter), que l'excédent 2012 sera considérable ! Ne serait-ce que par une contrainte technique ... C'est celle du calendrier puisque nous sommes à la veille du mois de mai. Dans deux mois, ce sont les vacances. Après, c'est le dernier trimestre de l'année. C'est difficile. On connaît tous les contraintes et les délais administratifs pour lancer un certain nombre d'opérations.

Alors, faisons simple : baissions les taux.

Comme je crains que, malgré le bon sens et la sagesse qui guident mon intervention, vous ne nous suivrez pas, alors, cela ne vous étonnera pas, nous ne voterons pas cette délibération.

Le Maire :

On pourrait entrer dans un débat sans fin. Le jour où l'on baissera les taux arrivera. Chacun a sa manière de gérer les choses.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 voix contre :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.**

15°/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) - ANNEE 2012

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Le coût du service d'enlèvement des ordures ménagères était en 2009 de 2.573.000 euros (j'arrondis) et en 2010 de 2.624.000 euros.

En 2011, il s'élève à 2.518.966,29 euros, soit un coût moindre qu'en 2009.

Ce constat ne s'explique pas par une réduction du tonnage des déchets collectés puisque le tonnage des déchets ménagers collectés est passé à Poissy de 14.900 tonnes en 2010 à 15.200 en 2011.

En fait, cette baisse de coût a deux origines. Il y a d'abord les modifications apportées au déroulement et au rythme des collectes dans le nouveau contrat négocié en 2010. Il y a aussi l'augmentation des recettes liées à la revente des matériaux issus du tri sélectif.

Le coût prévisionnel pour 2012 est calculé en multipliant le résultat 2011 par 1,7 % (inflation prévisionnelle).

Etant donné les bases fournies par les services fiscaux, cela conduit à réduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de 4,98 % à 4,71 %.

Le produit attendu est ainsi de 2.562.351 euros.

Je vous remercie.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

16°/ A 20°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR CINQ SOCIETES

16°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR ENVIRONNEMENT S.A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. DU BOIS PRIEUR

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.A.S. ANTHIA

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. ANTARES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ EXONERATION 2013 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA CLINIQUE SAINT-LOUIS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ A 37°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Le Maire précise que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je suppose que nous allons les voter les unes après les autres. Il y a au moins deux questions. On les pose tout de suite. Après, on voit.

En ce qui concerne la subvention pour le Judo / Ju-Jitsu, je crois me souvenir qu'il avait été clairement expliqué par vous-même et votre collègue, Jacques MARY, lors du dernier trimestre 2011, qu'il s'agissait d'une subvention exceptionnelle qui ne se reproduirait pas. Là, nous nous sommes aperçus que la subvention a été augmentée à nouveau de 30.000 euros pour ce club. On voulait avoir quelques explications. Dans le même temps (et j'espère que ce n'est pas le principe des vases communicants puisque vous nous avez expliqué que vous avez eu beaucoup de mal pour établir ce budget), je ne voudrais pas que les 30.000 euros du judo soient ceux qui ont disparus de l'escarcelle du triathlon.

Donc, deuxième question : pourquoi la subvention pour le triathlon baisse de 30.000 euros ?

Le Maire :

Pour une raison très simple. Grâce au forum des associations, le nombre d'enfants inscrits au club de judo a augmenté. Il y a du personnel à financer. J'ai dit que cela n'irait pas plus haut. Puisque ce club s'est mis réellement dans les clous, cela lui permettra de financer les professeurs qui feront les cours. C'est la raison pour laquelle on a augmenté un peu cette subvention, pour que ce soit stable et réaliste.

Quant au triathlon, la raison est très simple. Les subventions de la Ville de Poissy ne servent pas à payer des sportifs étrangers ou autres. Elles servent avant tout à payer des Pisciacais et à faire des choses pour eux. On avait augmenté et donné une subvention exceptionnelle au triathlon. C'était normalement pour préparer les jeux olympiques. Il s'avère que l'utilisation de la subvention n'a pas été réellement destinée à cela. Vous savez que nous avons maintenant des contrats d'objectifs avec les associations. On les contrôle. On leur demande de nous expliquer de quelle manière les financements alloués ont été utilisés. Pour le triathlon, cela n'a pas été très clair. Ils ont servi à autre chose. Donc, on a décidé de baisser la subvention du triathlon tant que l'on n'arrivera pas à comprendre comment cette association sportive fonctionne. Je dois la rencontrer prochainement. Je suis un homme sage. Si elle arrive à me l'expliquer, elle retrouvera la possibilité qui va lui manquer. On nous reproche de ne pas savoir parfois préparer les choses. Vous savez que l'on a fait un énorme travail pour les conventions d'objectifs avec toutes les associations. On ne peut pas le faire car il faudrait du personnel. On ne peut pas augmenter notre personnel. Mais l'on souhaite avoir un dialogue régulier avec les associations pour savoir comment elles utilisent l'argent des Pisciacais et à quoi il sert. On a été dans l'obligation de remarquer que certaines associations avaient des fonds de placement, de l'argent en réserve. A un moment, justement, où l'on augmente les impôts de nos concitoyens (l'année dernière), il me paraît assez logique que les associations quelles qu'elles soient puissent justifier de l'utilisation des fonds, même si ce sont 2.000 euros ou autres. Donc, on est dans cette démarche. Cela prend du temps. Certaines associations jouent le jeu. D'autres jouent moins le jeu. Lorsque certaines associations ne nous expliquent pas clairement comment elles utilisent leur budget ... Payent-elles des billets d'avion, par exemple ? Des administrateurs ? Quand on voit cela ... On pense que cela ne peut pas être l'argent des Pisciacais qui finance tout cela. Elles peuvent se payer des billets d'avions si elles ont d'autres subventionneurs, mais, en tous les cas, pas avec l'argent des Pisciacais. Je crois qu'il faut une certaine rigueur. Je dois rencontrer le président du triathlon pour lui expliquer que, tant que l'on ne comprendra pas le fonctionnement et la manière dont il dépense son argent ... Evidemment, la subvention a été réduite du montant qui lui avait été attribué en plus l'année dernière. Elle n'a pas été énormément réduite.

M. RAYNAL :

Et pour la boxe ? Sa subvention a été considérablement augmentée.

Le Maire :

C'est très drôle. Vous savez comme moi que les dirigeants de l'association de boxe ne sont pas de ma sensibilité. Cela prouve aussi que l'on ne fait pas de différence dans les associations sportives. L'association de boxe va faire un tournoi au mois de juin, européen, d'un certain niveau. Pour organiser ce tournoi, une somme supplémentaire a été demandée. Elle a été allouée. En échange (puisque l'on est dans de bons procédés), l'association de boxe va faire un certain

nombre de présentations, de tests, d'animations dans l'ensemble des quartiers de Poissy. On lui a donné une somme supplémentaire pour qu'elle puisse organiser son tournoi, tournoi que l'on pensait au départ plus important, mais qui a quand même une certaine importance. En même temps et en échange, elle est prête à aller dans les quartiers de la Ville pour sensibiliser les jeunes à la boxe. Je trouve cela pas mal. Elle n'est pas payée pour cela, du reste. Cela sera fait bénévolement. C'est la raison pour laquelle on a augmenté la subvention qui, l'année prochaine, redescendra à son niveau normal. Il y avait deux solutions : une subvention exceptionnelle pour marquer un acte ou verser d'un coup la subvention pour l'année.

M. RAYNAL :

Au niveau de notre vote, ce sera très simple. Les explications concernant le judo et la boxe sont limpides. Par contre, pour le triathlon, vous êtes en attente d'un certain nombre d'explications. Nous avons encore moins de données que vous. On ne peut pas aujourd'hui sanctionner, comme cela, a priori. Nous sommes contre cette diminution. Donc, pour l'association du triathlon, nous sommes contre. Pour les autres, nous sommes pour.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

D'accord globalement sur ces subventions, sauf, par cohérence avec nos prises de position précédentes, une abstention sur la Mission Locale, en attendant clarification de certains points. Aussi sensible aux arguments évoqués par Jean-François RAYNAL, une abstention sur Poissy Triathlon.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je vais aussi m'abstenir pour la Mission Locale puisque j'ai fait la même remarque que celle évoquée par Michèle de VAUCOULEURS. Je vais aussi m'abstenir sur Poissy Triathlon, avec la remarque également complémentaire que l'on avait quand même une association de niveau national, voire international. Il serait dommage effectivement d'arriver à casser la dynamique si longtemps mise en avant et pour laquelle il y a eu un certain travail pour arriver à ce niveau-là.

Le Maire :

C'est bien, Monsieur DEBUS. Il faut faire des choix dans la vie. Et, les choix, on les a fait.

21°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE M. CARVALHO.**

23°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ JUDO / JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ POISSY TRIATHLON

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAUDI.**

30°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ INTER POISSY SPORTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ POISSY BOXE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

36°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER Mme SKAJENNIKOFF.

37°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. DEBUS.**

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

38°/ A 40°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas prendre part au vote.

38°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND M. CARVALHO M. BLOCH.**

39°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

40°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS
Melle DOMONT Mme DELAROUZÉE.**

41°/ EXERCICE 2012 - DELEGATION DE COMPETENCE AU MAIRE - ALINEA 3 ET 20 DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - EMPRUNTS ET TRESORERIE - RAPPORT ANNUEL 2011

Le Maire :

La crise financière a augmenté la variabilité des taux sur lesquels sont fondés les emprunts des collectivités territoriales. Elle a ainsi révélé les risques financiers pris par certaines d'entre elles dans la souscription de certains emprunts ou à l'occasion de renégociation de la dette.

C'est dans ce sens que la circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » rappelle l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales et l'état du droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier.

Cette circulaire fixe des règles pour réduire l'asymétrie d'information entre la collectivité territoriale et l'établissement financier. Elle préconise enfin un certain nombre d'orientations.

Elle rappelle la « charte de bonne conduite établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dont le 5^{ème} engagement prévoit que les collectivités locales s'engagent à développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de la dette.

C'est pour cette raison qu'il est proposé :

- de donner délégation de compétence au Maire, pour l'année 2012, pour le recours à l'emprunt, à la gestion de la dette et à la gestion de la trésorerie,
- de prendre acte du rapport 2011 sur le recours à l'emprunt, la gestion de la dette et la gestion de la trésorerie, pour la transparence.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

J'étais déjà intervenu sur le sujet pour la contraction des emprunts. Je vais donc rappeler rapidement ma position. Comme toute dépense de la commune, la contraction de prêts devrait faire l'objet d'appel d'offres puisque nous avons un montant non négligeable inscrit au budget 2012 de 2,9 millions d'euros de remboursement, d'intérêts et de capital. Alors, c'est peut-être aussi une coïncidence. 2,9 millions d'euros, c'est le montant global des deux prêts qui ont été contractés en 2011 de manière un peu floue pour moi. Ce n'est peut-être qu'une coïncidence.

Par ailleurs, je suis également interpellé par un certain nombre de niveaux de taux d'emprunts (page 93 - annexe 4 du compte administratif 2011). On se rend compte que les deux prêts parmi les plus importants ont un taux d'intérêt à plus de 5,5 % (sauf erreur de ma part). Cela me paraît un tout petit peu élevé. C'est la raison pour laquelle je fais cette intervention. A votre décharge aussi, les négociations des autres taux fixes (un autre taux sur 2010 et les deux taux négociés sur 2011). Ils sont quand même inférieurs à ce qui avait été fait précédemment, pour être juste en terme de lecture des documents en question. Toujours est-il que je m'interroge effectivement sur cette anomalie d'avoir ce taux supérieur à 5,5 %. Mais c'est peut-être normal. Je ne sais pas. A vous de me le dire.

Le Maire :

Je vous remercie, Monsieur DEBUS. C'est une excellente question, comme l'on dit d'habitude. Lorsque nous sommes arrivés à la mairie de Poissy (Monsieur BIHANNIC disait que l'on n'avait rien redressé), on a trouvé un certain nombre de prêts toxiques pris sur un certain nombre d'années. Ils ont fatalement (il faut le reconnaître) rapporté de l'argent à un moment donné à la commune. Il faut rester clair là-dessus. Mais si l'on n'en était pas sorti, on aurait pu se retrouver comme un certain syndicat que l'on voit dans notre secteur. Il aura beaucoup de mal à s'en sortir. Donc, le premier acte que j'ai voulu commettre et que j'ai commis porte sur la manière de sortir de ces taux. Evidemment, lorsque l'on est un peu coincé par des taux très toxiques, une renégociation coûte toujours un peu d'argent. C'est pour cela qu'il y a un taux de 5 % et des poussières en 2010.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC :**

Je voudrais insister. Ce ne sont pas des emprunts toxiques. Ce sont des emprunts structurés que la crise a rendus toxiques.

Le Maire :

C'est une autre manière de s'exprimer. Vous avez raison. Vous avez raison. Mais c'est une autre manière de s'exprimer.

M. BIHANNIC :

C'est un problème de calendrier.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Je crois qu'il est important de le préciser. A l'époque où ces emprunts ont été contractés (par qui que ce soit, par n'importe quelle collectivité de quelque nature politique quelle soit, ou par d'autres organismes), personne ne savait comment cela pouvait finir. Monsieur HEDRICH, arrêtez. Voulez-vous que l'on fasse ensemble la liste des communes ? Voulez-vous que l'on vous explique comment cela s'est passé ? Alors, on prendra le temps et on vous expliquera. Le Crédit Local de France, DEXIA ou d'autres ont procédé de la sorte. Si trois ou quatre communes étaient tombées dans le système, j'entendrais un certain nombre de remarques. Mais quand vous voyez le nombre de collectivités locales et certaines communes ou certains conseils généraux dans une situation dramatique ... On ne vas pas s'amuser à polémiquer. Il y a eu un certain nombre de choses. Si la Ville de Poissy s'en sort avec élégance, tant mieux. Je dis dont acte.

Le Maire :

C'est pour cela que j'étais content de la question de Monsieur DEBUS. Il y a des moments où l'on peut faire de la politique. On peut discuter. En tous les cas, lorsque nous sommes arrivés, nous avons trouvé des emprunts qui ne sont pas toxiques (comme vous le dites) mais structurés (ou structurels). Nous avons eu l'intelligence d'en sortir très vite. Les collectivités territoriales qui n'ont pas fait cet acte sont aujourd'hui en grande difficulté. Je rejoins ce que dit Monsieur Jean-François RAYNAL. Des villes ont refusé cela. Monsieur HEDRICH le dit. Des villes et des collectivités ont refusé de rentrer dans cette démarche. C'est tout à leur honneur. Mais, en même temps, il faut remarquer quand même que beaucoup de collectivités ont gagné de l'argent (ce que

je disais tout à l'heure) en prenant ces emprunts, sauf qu'aujourd'hui, certains s'en mordent les doigts. Pour rembourser, cela va prendre quelques années.

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Je voudrais me permettre de préciser quelque chose. En 2007, j'étais dans l'opposition et j'avais dénoncé l'un de ces emprunts structurés du SIDRU. Autour de cette table, l'autre partie a rigolé de moi en disant que je ne savais pas du tout ce que je disais. Aujourd'hui, Monsieur DEBUS, le SIDRU renégocie ses prêts non pas au taux de 5,5 % mais à près de 10 %. Aujourd'hui, il est content car, au mois d'août, le taux était monté à 42 - 43 %, avec ce genre d'emprunt. Donc, je pense que l'on a été sage. Je répète que des gens l'ont dénoncé dès 2007. Ils étaient pris pour des fous.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Comme, en plus, cela peut effectivement être une dépense relativement conséquente, raison de plus pour passer par une commission d'appel d'offres.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Non, Monsieur DEBUS. Aucun emprunt bancaire ne se négocie sur appel d'offres. C'est clairement annoncé par la loi, depuis 1995. C'est clairement annoncé. L'année dernière, nous avons réussi à trouver 2.500.000 euros d'emprunt (la Caisse d'Epargne nous en proposait un million) car la Caisse des Dépôts nous a écrit en nous proposant de nous donner un peu d'argent. Elle nous l'a proposé. On a accepté de négocier au taux que nous proposait la Caisse des Dépôts.

M. DEBUS :

Ce sera sûrement l'objet par exemple d'une nouvelle loi dans le cadre de la VI^{ème} République, proposée par l'un ou l'autre des candidats, sachant que cela reste une dépense relativement conséquente. Partant de là ... Je maintiens ma remarque car il faudrait effectivement changer la loi pour cela. Mais c'est une remarque que je tiens malgré tout à faire.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions :
Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. DEBUS, et 11 voix contre :
M. BERTRAND M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASAOUDI.**

42°/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MISE A JOUR 2012

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération 42 remanie deux autorisations de programme relativement anciennes.

L'une concernait les travaux de restauration de la Collégiale Notre-Dame de Poissy, considérés comme terminés. Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la clôture de cette autorisation de programme dont les travaux sont terminés pour 1.100.000 euros et de constater à la date de la clôture que le montant cumulé des crédits de paiement réalisé sur les exercices 2006 à 2011 est de 775.225,65 euros.

Le deuxième article concerne l'autorisation de programme qui permet de moderniser progressivement toutes les installations thermiques de la Ville. Ce programme qui existe déjà depuis de nombreuses années doit être poursuivi. Il faut porter cette autorisation de programme à 1.800.000 euros et inscrire au budget 2012 le montant des crédits de paiement à hauteur des reports d'abord, pour 30.936,25 euros, et de nouveaux crédits pour 242.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur BLOCH arrive en séance.

43°/ EXERCICE 2012 - MISE A JOUR - AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP - 2009-01 - RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE - CREDITS DE PAIEMENT 2012 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE POISSY ET L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE EN DATE DU 7 AVRIL 2011

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Comme chaque année, à l'occasion de l'adoption du budget, il est nécessaire de remettre à jour toutes les autorisations de programme dont celles qui concernent la Coudraie. Vous constaterez que l'autorisation de programme est ajustée à 28.329.444 euros, c'est-à-dire légèrement en-dessous de ce qui a été annoncé l'année dernière. Donc, c'est un ajustement mineur. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je voudrais rappeler que les tableaux figurant à la fin ont pour titre : « crédits de paiement prévisionnels » et « recettes par exercice - bilan prévisionnel ». C'est bien du prévisionnel. Cela veut dire que les sommes indiquées pour les années 2009, 2010 et 2011 sont les valeurs prévisionnelles qui étaient inscrites dans le programme initial de l'ANRU. On en reste aux valeurs prévisionnelles qui ont permis de définir le montant de l'apport ANRU.

Le Maire :

Donc, on ne s'est pas trompé. C'est bien.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Cette délibération, Monsieur le Maire, mes chers collègues, appelle deux commentaires. Le premier est de dénoncer une mascarade et le second est de mettre en lumière la véracité des mots et de dénoncer une incapacité à faire.

Dénoncer une mascarade sera de revenir sur l'inauguration de l'école Robert Fournier. Déplacer le banc et l'arrière-banc pour une inauguration emblématique, mais de quoi ? Un bâtiment réhabilité, mis aux normes tant de l'accessibilité que des économies d'énergie. Dont acte.

Mais à cause d'une date mal choisie, les enseignants sont absents ! Il y a l'obligation de réserve des fonctionnaires en période électorale. Vous le saviez. Vous avez volontairement omis de le rappeler. Ce n'était pas très fair-play de votre part et encore moins d'en avoir, de façon spécieuse, fait endosser la responsabilité à « la hiérarchie » de l'Education Nationale. Je pense que Monsieur l'Inspecteur d'Académie, s'il avait été invité ... On dit aujourd'hui le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale. Si l'Inspecteur de l'Education Nationale de Circonscription a été invité, il ne pouvait pas venir puisque l'obligation de réserve faisait qu'il ne pouvait pas être là en période électorale.

Parce qu'ils sont absents, les présents sont privés de visite ! C'est regrettable ! Pourtant, un investissement de plus de 2,5 millions d'euros méritait mieux. Plus grave ! Tout cela se fait pour l'accueil de 26 élèves ! On a comme l'impression de mettre la charrue avant les bœufs !

Quant à la mise en lumière de la véracité des mots, Monsieur le Maire, vous avez raison de parler d'ajustement et Monsieur DUQUESNE vient très clairement de le rappeler.

Entre 2011 et 2012, il y a effectivement un ajustement de 6.802 euros entre l'autorisation de programme de 28.336.246 euros de 2011 et les 28.329.444 euros de 2012. 4 pages de rapport de présentation pour ça ! C'est un peu court ! C'est vraiment un ajustement au sens strict. C'est aussi, et c'est plus grave encore, la démonstration de votre incapacité à faire entre janvier 2009 et avril 2012. J'ai entendu tout à l'heure dans votre long discours tout ce dont vous vous êtes félicité d'avoir fait entre 2009 et 2012. Je constate que, sur ce terrain-là, les choses, à part un ajustement, n'ont pas tellement évoluées.

On comprend mieux les interrogations des habitants du quartier qui se demandent ce qu'il se passe. Nous aussi, nous nous demandons ce qu'il se passe. Je terminerai mon intervention par une question : où en êtes-vous de l'avenir de ce quartier ?

Le Maire :

Je vais vous répondre rapidement.

D'abord, l'école a été terminée en mars, réellement. Donc, on a attendu la fin. On l'a inaugurée en avril (10 jours après). C'est déjà la première des choses.

Deuxième chose : Monsieur RAYNAL, dans cette assemblée où j'ai passé un certain nombre d'années dans l'opposition, je crois qu'il est très mal venu de votre part de donner des leçons sur la Coudraie. Quand on regarde la manière dont vous avez traité pendant des années les habitants, la manière dont vous avez mis en place une démarche de l'ANRU ... Vous avez échoué. Heureusement que nous sommes arrivés car nous avons pu reprendre les choses. Quand on regarde tout cela ... Je crois que vous pouvez aujourd'hui poser des questions et venir nous donner des leçons. Mais je suis vraiment désolé. Les spectateurs doivent en général se taire. Mais la réalité est bien là. Nous avons trouvé une situation à la Coudraie dans laquelle la Ville s'était engagée pour une démarche ANRU. L'ANRU avait sorti la Ville de sa démarche. Nous nous sommes battus pour faire rentrer ce quartier dans cette démarche et ne pas perdre trop d'argent. Il y a des réalités administratives. Il y a des concertations à mettre en œuvre avec les habitants. C'est dans le cadre de l'ANRU. On est dans l'obligation de le faire. On l'a fait. Plus personne ne pouvait monter dans ce quartier. Du reste, de votre majorité, personne n'y allait plus. Plus du tout. Les gens étaient totalement isolés. Aujourd'hui, cela traîne. Vous pouvez nous faire la remarque pour récupérer quelques électeurs de ce quartier. Mais la réalité présente est que cette mairie, cette équipe municipale s'est battue depuis le début pour que ce quartier revive et retrouve de la dignité. En choisissant de mettre une école au centre du quartier ... L'important était de remettre et de maintenir des services publics dans ce quartier. Je ne le regrette pas. Je pense que mes collègues non plus car nous avons fait une école de qualité qui donne aux personnes qui habitent dans ce quartier ainsi qu'à celles qui vont arriver (il faut souhaiter que les gens arrivent) l'image d'un service public de qualité, avec une reconnaissance de ces personnes. Elles voteront pour qui elles voudront. Je veux dire que ce n'est pas le vote de ces gens qui est important. C'est la réalité dans laquelle on a été. Je peux vous dire que j'ai passé des mois à me déplacer à Paris. On était sorti de l'ANRU qui ne croyait plus en Poissy. On n'aurait pas eu un

seul centime. Donc, on s'est battu pour cela. On a réussi. Je sais bien que nos concitoyens et beaucoup de Pisciacais s'inquiètent aujourd'hui très peu de la Coudraie, quartier éloigné, dont l'image est encore un peu stigmatisée. C'est un peu compliqué. Mais, en tout les cas, je peux vous dire, quoi qu'il arrive à l'avenir, que ce quartier sera rénové, que des gens vont venir y habiter et qu'il prendra une place centrale avec Poncy (lorsque l'on aura réussi à sortir des erreurs que vous avez aussi commises sur ce secteur), dans un nouveau cœur de ville et dans une dynamique de Poissy. Cela prend du temps. On communique peut-être mal dessus. On ne veut pas passer notre vie à en parler. La question que vous posez sur la Coudraie ... On peut en faire un débat politique et politicien. On était dans une impasse. C'est la réalité. Nous sommes sortis de l'impasse. Cela nous a demandé énormément d'énergie.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

Monsieur le Maire, je perçois votre enthousiasme. Mais je crois que vous n'avez pas très bien compris l'intervention de mon collègue. Il ne cherchait pas du tout à donner une leçon. Il demande où vous en êtes.

Le Maire :

Il faut lire Le Pisciacais. Il est sorti. Dans le Pisciacais, vous avez toutes les dates prévues et toute la démarche.

Mme XOLIN :

J'ai eu le temps de n'y jeter qu'un œil. Ce n'est pas très très précis. Nous sommes conseillers municipaux. Nous aimerions avoir des données un petit peu précises. Où en êtes-vous ? Cela me paraît une curiosité assez normale de notre part.

Le Maire :

Je vous aime bien, Madame XOLIN. Vous défendez Monsieur RAYNAL. Je vais vous dire quelque chose. Il y a eu une réunion pour laquelle l'ensemble des Conseillers municipaux a été invité. On a vu d'autres personnes (qui ne sont pas du Conseil municipal) y assister. On a expliqué à tous les habitants de ce quartier toute l'évolution et tout ce qui va être mis en place. Vous n'avez pas été invités ? Alors, je le regrette.

Mme XOLIN :

Monsieur le Maire, une réunion à quelle date ? Une réunion récente ? Nous ne sommes pas informés.

Le Maire :

Je vais faire comme mon prédécesseur. Je vous conseille de prendre contact avec les services de la Ville. Ils vont vous montrer toute la démarche et tout ce qui est en train de se mettre en place. Vous serez relativement informés. Si je vous explique tout, on en a pour deux heures. Et ce n'est pas fini. Il nous reste encore beaucoup de délibérations. Donc, je vous conseille d'aller voir le Service Urbanisme qui va tout vous montrer. Pour être très clair, je peux vous dire qu'il y aura un Conseil municipal extraordinaire le 9 mai pour acter un certain nombre de choses sur la Coudraie et sur l'intercommunalité.

M. RAYNAL :

Les deux seront au programme ?

Le Maire :

Les deux seront au programme.

Normalement, on aura au mois de juillet un Conseil municipal pour acter le P.L.U. révisé a minima sur le secteur. Normalement, la démarche pour chercher un aménageur pour ce secteur commencera courant septembre. Au mois d'août, cela va être compliqué. Tout cela est en marche. France Habitation va commencer à réhabiliter ces deux immeubles et peut-être déposer un permis de construire pour le troisième, de 30 logements. J'ai signé dernièrement des permis de démolir. Les choses continuent à avancer. La lenteur est plus administrative que de projet. Mais on l'assume et, en tous les cas, on l'assume avec passion, Madame XOLIN.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Sans s'énerver, il était hors de mon propos de donner quelque leçon que ce soit. Puisque vous dites hier ... hier ... Je suis l'un de ceux qui avait parfaitement conscience que le dossier était difficile, quelles qu'en soient les raisons. Aujourd'hui, je constate simplement (et je fais passer le message) ... Ce n'est pas un reproche. Je constate simplement que ce dossier, qui peut-être dans l'enthousiasme du moment où vous avez gagné les élections allait être résolu facilement n'est pas aussi facile que cela à résoudre. Comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, on attend les nouvelles populations. Je n'étais pas au courant de cette réunion. Donc, je ne suis pas venu à cette réunion, pas plus que mes collègues. J'étais en panne de savoir quel était le calendrier et ce qui allait se passer. J'ai aussi d'autres informations, par d'autres canaux. Simplement, en tant que humble Conseiller municipal, je voulais savoir car j'estime qu'il est bien aussi que je puisse répondre aux questions lorsque je suis dans la Ville. C'est tout. Maintenant, si vous préférez que l'on aille voir les services municipaux, parce que vous ne daignez pas faire une réunion pour les élus municipaux afin de leur expliquer des dossiers comme ceux-là ... C'est dommage. Mais si l'on a un Conseil municipal extraordinaire, on écoutera ce soir-là, tant sur les deux dossiers que vous nous avez présentés que sur d'autres, peut-être.

Le Maire :

Je vais laisser la parole après à Monsieur HEDRICH. Vous ne faites pas partie de la Commission Environnement, Urbanisme et Travaux ? Je pense que mon collègue, Monsieur HEDRICH, qui est très droit en général vous a donné tous les éléments pour comprendre l'évolution.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Vous pouvez aller sur le site de la Ville. Il y a beaucoup d'informations sur la Coudraie. Je vous signale qu'il y aura une enquête publique pour la révision simplifiée du P.L.U. du 3 mai au 7 juin. Là, vous aurez l'ensemble du projet. Tous les Pisciacais ont reçu il y a quelques mois un flyer, avec le projet et un calendrier. Je veux dire que l'on est dans les clous du calendrier. Il n'y a rien de nouveau. La plupart des Pisciacais l'ont reçu. Peut-être que, dans des quartiers un peu excentrés ... Je ne sais pas. Il y a eu la concertation pour la Z.A.C. pendant plusieurs jours sur le marché. On distribuait ce flyer. Dire que vous n'êtes pas au courant ... Il faut peut-être aussi un petit peu bouger, un petit peu aller au devant des informations. Je vous convie du 3 mai

au 7 juin à venir voir l'enquête publique. Il y a un registre. Je n'ai jamais vu quelqu'un parmi vous mettre la moindre remarque. Là, je vous invite à mettre vos remarques puisque vous en avez.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur HEDRICH, puisque vous parlez d'informations ... Les commissions que vous organisez, d'une manière très régulière, et auxquelles, avec Monsieur MONNIER, nous venons très régulièrement ... Il fut un temps où l'on avait les délibérations par voie électronique. Au moins, on pouvait les saisir. Là, depuis quelque temps, on ne les a plus. C'est dommage. Dans le dossier de ce soir, on n'a pas tous les éléments que vous nous avez confiés. Voilà. Donc, l'information, je veux bien. Mais si les Pisciacais (et c'est tant mieux pour eux) en ont plus que les élus municipaux ... Au bout d'un moment, ce n'est pas normal.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

C'est l'illustration symptomatique effectivement de la façon dont vous traitez en fait le Conseil municipal. Il est vrai que l'on est aussi des Pisciacais. Donc, on peut avoir aussi de l'information générale, à supposer qu'elle soit bien donnée, même dans les quartiers dits excentrés. Pourquoi pas ? Mais nous sommes quand même aussi des élus de la république, membres du Conseil municipal. Donc, ce serait quand même effectivement une bonne chose que l'on soit à même de pouvoir être informé de manière peut-être un peu plus directe, que ce soit pour ce dossier-là comme pour d'autres.

Le Maire :

Je vous dirai juste ça, Monsieur DEBUS : moi, j'ai connu pire - vous êtes quand même très bien traité.

M. DEBUS :

Ça, c'est la bonne excuse. Mais c'est une mauvaise excuse.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 2 abstentions : Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ, et 12 voix contre : M. BERTRAND M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

44°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE MATERIELS, DE PRODUITS ET D'OUTILLAGE SPECIFIQUE PLOMBERIE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette délibération propose donc au Conseil municipal de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 19 mars dernier d'attribuer ce marché à la société POINT P dont le siège social est à Argenteuil mais dont le magasin est aux Mureaux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

45°/ APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA POSE DE COLONNES ENTERREES POUR LES ORDURES MENAGERES, LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET LE VERRE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

D'abord, je vous demande de bien vouloir supprimer la première page 3 qui n'a rien à faire dans ce dossier. Dans le rapport, il y a deux pages 3. Je ne sais pas comment elle est arrivée là. Cette délibération concerne l'achat par la Ville de colonnes enterrées destinées à recevoir soit des ordures ménagères, soit des emballages recyclables, soit du verre. La Commission d'Appel d'offres qui s'était réunie le 26 septembre 2011 avait examiné à l'époque les offres remises par sept sociétés. Elle avait décidé de retenir l'offre de la société SNN ECO. Le 29 septembre 2011, le Conseil municipal confirmait ce choix. Mais, le 20 décembre 2011, un cabinet d'avocats agissant en tant que conseil de la société ASTECH informe la Ville que la société SNN ECO ne pouvait pas revendiquer la propriété industrielle et intellectuelle des produits qu'elle fournissait à la Ville, affirmant même que l'attestation de conformité aux normes européennes que la société SNN ECO produisait était un faux. De ce fait, la Ville a, par l'intermédiaire de ces avocats, mis en demeure la société SNN ECO de justifier la propriété industrielle des produits qu'elle proposait. Cette mise en demeure est restée sans réponse. La Commission d'appel d'offres qui s'est donc réunie une deuxième fois a déclaré irrégulière la candidature de la société SNN ECO et décidé d'attribuer ce marché à la société ASTECH qui était la deuxième dans le premier classement. Voilà pourquoi cette affaire revient une deuxième fois devant le Conseil municipal.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

46°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Le Maire :

Il s'agit des agents affectés à des tâches de gardiennage. Il y a donc lieu de rapporter la délibération du 15 décembre 2011 qui est relative aux logements concédés et de procéder à sa mise à jour.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.

47°/ CADRAGE DES QUOTITES DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Le Maire :

L'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les agents publics peuvent, sous réserve des nécessités de service, être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, qui ne peut être inférieur au mi-temps. C'est ce qui est appelé communément « le temps partiel sur autorisation ».

Pour le temps partiel de droit (élever un enfant de moins de 3 ans, donner des soins à un proche atteint d'un handicap), l'article 60 bis de cette même loi énonce que les quotités de travail peuvent être de 50 %, 60 %, 70 % ou 80 %. Pour le temps partiel sur autorisation, la loi laisse le soin à l'organe délibérant de déterminer les quotités applicables.

Dans un souci d'équité et de facilité de gestion, il a été proposé au Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 13 mars 2012 d'autoriser, pour le temps partiel sur autorisation, les mêmes quotités de travail que pour le temps partiel de droit, à savoir 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % et d'y ajouter la quotité de 90 %. Le CTP a émis un avis favorable à cette disposition.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

48° MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

Le mode privilégié de recrutement des agents de la fonction publique étant le concours, il est opportun de favoriser le recrutement des agents lauréats et d'offrir aux agents de la Ville qui réussissent un concours des possibilités promotionnelles correspondant à leur situation. En l'espèce, un des agents de la Ville, employé actuellement en tant qu'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, a réussi le concours de bibliothécaire.

A ce jour, aucun emploi de bibliothécaire n'étant vacant au tableau des effectifs, il convient de créer un emploi de bibliothécaire afin de pouvoir nommer cet agent stagiaire.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire, la suppression de l'emploi occupé actuellement par l'agent sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, tout d'abord, toutes nos félicitations à l'agent qui a réussi son concours de bibliothécaire et saluons la décision de création d'un poste au tableau des effectifs afin qu'il puisse être promu sur place. Nous voterons d'ailleurs cette délibération.

Mais, Monsieur le Maire, cette délibération appelle ou renvoie à un commentaire déjà effectué ici même. C'était à la fin de l'année dernière puisque c'était relaté dans l'un des procès-verbaux que nous avons validé en début de séance. J'étais intervenu à ce sujet-là. Il s'agissait aussi d'une modification du tableau des effectifs. L'examen des différents comptes administratifs de 2008 à 2011 fait apparaître une augmentation sensible (au sens strict) du nombre des emplois contractuels. Sur 1.000 agents (chiffre rond si je prends le dernier compte administratif 2011), il y a plus de 400 contractuels (424 exactement). Cela fait 42 %.

On peut s'étonner de la forte augmentation du nombre de contractuels à la mairie de Poissy (je l'avais déjà dit mais je le redis), ce d'autant plus quand on se souvient de vos interventions passées dans cette même assemblée. Reste (et, là, je redeviens sérieux, même si j'ai envie de sourire) que je me demande, Monsieur le Maire, vous qui, me semble-t-il, voulez prétendre à un mandat national, comment peut coexister en vous le Maire qui recrute des contractuels et le candidat potentiel qui (je n'en doute pas) dénoncera avec force, comme il l'a toujours fait, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Il y a encore la mise en garde de voir les frais de fonctionnement s'emballer. Cela a d'ailleurs été signalé autour de cette table tout à l'heure. Vous nous avez apporté une réponse habituelle en disant : « Ne vous inquiétez pas ». On ne s'inquiète pas. Mais ce n'est pas parce qu'il y avait avant de bons ratios pour la Ville de Poissy qu'il convient de les dégrader. Même s'il y a dans le tableau que l'on a aussi pu lire dans le compte administratif, notamment une certaine stagnation des emplois ... Avec les contractuels dont je viens de parler, qui sont passés de plus de 200 à plus de 400, il y a quand même une augmentation sensible, qu'on le veuille ou non. Après, l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Mais c'est quand même une réalité.

Il y a aussi des étonnements. Je constate dans la filière de l'animation qu'il y a (d'après les chiffres) une baisse d'une cinquantaine d'emplois mais en contrepartie une augmentation de plus de 3 millions d'euros (dans les dépenses faites, toujours dans la même filière). Cela cache-t-il des transferts vers des prestataires extérieurs ? Si oui, pour quoi faire ? Si oui, lesquels ?

Un autre étonnement : le secteur social pour lequel nous constatons une très légère progression. Cela nous paraît assez incohérent par rapport à la forte volonté affichée d'une politique sociale ambitieuse pour Poissy.

Enfin, puisque nous sommes sur un sujet concernant le personnel, j'espère que le CTP s'est enfin prononcé sur l'organigramme (celui que vous m'aviez promis mais qui n'était pas disponible parce que le CTP ne s'était pas réuni). Si tel est le cas, ce serait gentil de le communiquer aux humbles élus de l'opposition que nous sommes. Cela me paraît cohérent. A moins qu'il faille aller sur le site de la Ville. Peut-être que l'organigramme est mis en ligne. Mais cela fait quand même un petit moment que nous le demandons. Je souhaiterais, finalement, que l'opposition soit traitée avec les égards dûs à la république. C'est aussi cela, la démocratie.

Voilà quelques remarques que nous inspirent les documents budgétaires. Mais je ne doute pas que vous allez nous éclairer par vos réponses lumineuses.

Le Maire :

D'abord sur la considération. On n'est pas une bande d'hypocrites ici. On fait de la politique. En général, on est relativement franc.

M. RAYNAL :

Oui. Il le faut.

Le Maire :

Donc, vous connaissez assez de monde dans les services de la Ville pour avoir toutes les informations possibles, comptables ... Ne me dites pas que vous n'êtes pas informés. C'est quand même la première chose qui me fait un peu rire mais ce n'est pas grave.

M. RAYNAL :

Je parle d'une transmission officielle. S'il faut aller dans les bureaux pour avoir les informations, ce n'est pas convenable.

Le Maire :

Pendant 18 ans, je suis allé dans les bureaux pour avoir de l'information car on ne me la transmettait pas. Je trouve que l'on vous en transmet beaucoup. Mais on va essayer d'y remédier puisque vous vous sentez blessés dans votre position d'élus de la république. Comme je suis très respectueux de la république, on va vous donner les moyens d'être encore plus informés.

Sur le nombre de contractuels, je crois que vous faites une petite erreur. D'abord, beaucoup de contractuels sont partis. Beaucoup de contractuels ont fait des stages car ils ont les compétences. Ils ont passé des concours. Certains ont réussi des concours d'attaché, d'autres des concours de rédacteur. Ils seront intégrés dans la fonction publique territoriale. Ils ne seront plus contractuels. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aussi un certain nombre de métiers. On va chercher des gens dont on a besoin dans nos collectivités territoriales. Ils ne rentrent pas fondamentalement dans la grille. Nous le regrettons.

M. RAYNAL :

Cela me fait plaisir que ce soit vous qui me le disiez.

Le Maire :

Je le dis. Nous le regrettons car nous sommes en tous les cas pour la défense des collectivités territoriales, de leur personnel et de leur statut. Nous les défendons régulièrement (lorsque c'est possible). Un contractuel peut être là pendant 3 ans (renouvelable 1 fois). On demande aux personnes recrutées par la Ville de passer très vite le concours qu'on va les positionner. Il faut savoir aussi qu'elles perdent un peu d'argent. Mais, en tous les cas, certaines personnes le font. Cela les positionne sur des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. Depuis que l'on est ici, beaucoup ont réussi ce concours. Il y en a même qui sont maintenant partis pour aller travailler dans d'autres villes. Je trouve aussi que c'est une très bonne chose.

M. RAYNAL :

Vous ne m'avez pas répondu sur l'organigramme.

M. le Maire :

On va vous le donner.

Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :

Bien sûr, je n'ai rien contre la création de cet emploi. Je souhaiterais revenir également, comme Jean-François RAYNAL l'a fait, sur le dernier point, à savoir la diffusion de cet organigramme. Pour moi, le dernier organigramme communiqué remonte à 2009 alors que je ne suis dans l'opposition que depuis ce jour. Et encore, ce n'est pas tout à fait fait. Donc, je trouve cela tout simplement lamentable. Voilà. Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

49°/ ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU TRESORIER PRINCIPAL DE LA VILLE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Pour ce qui est de l'administration des assemblées, je vous propose de reporter ces votes à la fin du Conseil municipal car cela va être un peu long. Je vous propose de passer au point n° 73.

73°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE POISSY ET L'ASSOCIATION SIDACTION CADRANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE A LA MANIFESTATION NATIONALE SIDACTION DU 30 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2012 SUR LE TERRITOIRE PISCIACAIS

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY :**

Je ne vais pas être longue. C'est une délibération qui permet effectivement de pouvoir récolter des fonds lors du Sidaction qui s'est passé à la gare. Il y a eu une manifestation importante. Il devait y avoir un Conseil municipal le 28 mars. Il a été repoussé. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans l'obligation de voter cette délibération aujourd'hui. Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

74°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF RELATIVE AU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez tous que la Caisse d'Allocations Familiales apporte une aide financière aux familles (l'Aide aux Vacances Enfants) pour permettre le départ en vacances des enfants et des adolescents de la commune. La commune de Poissy organise depuis 2 ans maintenant ses propres séjours en régie. Elle souhaite donc, à travers la signature de cette convention par Monsieur le Maire, être reconnue par la CAF comme organisateur de vacances et permettre donc aux enfants Pisciacais de bénéficier de cette aide de la CAF pour le départ en vacances avec la commune de Poissy.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

75°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

Vous savez également que le Bureau Information Jeunesse de la commune de Poissy a ouvert ses portes le 25 janvier 2011. Dès sa création, il respectait l'ensemble des critères imposés pour la labellisation Bureau Information Jeunesse. Après un travail avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Réseau des Bureaux Information Jeunesse d'Ile-de-France,

la convention est prête à la signature du Maire pour pouvoir reconnaître officiellement le lieu d'accueil pour les jeunes ouvert au 13, boulevard Victor Hugo, comme un Bureau Information Jeunesse labellisé en bonne et due forme.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

76°/ REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT ET L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2012

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

Comme tous les ans, nous devons fixer le montant de la redevance spéciale pour l'enlèvement et l'élimination des déchets industriels et commerciaux.

En 2011, 87 entreprises en ont bénéficié.

Pour l'année 2012, la redevance « classique » sera fixée à 2,83 euros le litre. Elle s'applique à partir du 241^{ème} litre. Elle est en progression de 2,17 %.

Par contre, la redevance « recyclables » est fixée à 2,22 euros le litre, ce qui représente une baisse de 3,15 % par rapport à l'année 2011 du fait de la forte progression des recettes liée à la revente des matériaux triés.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le prix des 2 redevances.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

77°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE D'AGRANDIR LE REFECTOIRE DE LA MATERNELLE « FOCH » SITUEE 1, RUE DES FAUVETTES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Parmi les priorités qui tiennent à cœur à la majorité municipale, il y a la restauration scolaire et l'accueil des enfants. Nous avons déjà beaucoup fait et nous continuons.

Mon collègue, Monsieur DUQUESNE, faisait remarquer tout à l'heure que de plus en plus d'enfants venaient déjeuner à la cantine. C'est parce qu'il y a aussi de plus en plus d'enfants dans les écoles.

Cette année, nous allons agrandir et rénover le restaurant scolaire de l'école maternelle « Foch ». Cela augmentera légèrement la capacité de ce restaurant mais améliorera surtout grandement l'accueil ainsi que les conditions de travail du personnel dans un office actuellement minuscule et dans des locaux qui commencent à être vieux.

L'opération est estimée à 140.000 euros. Elle n'est pas inscrite au budget de la Ville puisqu'elle est prise en compte dans la délégation de service public de la restauration avec la société qui est notre délégataire.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de permis de construire pour cet agrandissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

78°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU UNE DECLARATION PREALABLE EN VUE D'AGRANDIR LE SELF DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO SITUEE 11, BOULEVARD VICTOR HUGO

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

On va augmenter la capacité d'accueil de 50 enfants. Mais cette opération se fera en deux temps.

Dans un premier temps, il faut agrandir le local existant. Une extension est donc prévue. Elle sera faite par la Ville à hauteur de 150.000 euros. Ils apparaissent dans le budget que l'on vient de voter (ou que l'on n'a pas voté, d'ailleurs, pour certains). Cela permettra cet agrandissement.

Ensuite, l'été prochain, dans le cadre de la délégation de service public, le délégataire aménagera tout l'espace et réaménagera l'office pour que cela puisse fonctionner pour 300 enfants.

L'école Victor Hugo a de plus en plus d'enfants. Il y a 12 classes actuellement. Il se peut qu'il y ait une obligation d'ouvrir une 13^{ème} classe cette année. Il faut faire déjeuner tous ces enfants.

Donc, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire ou une déclaration préalable.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

79°/ CESSION D'UNE PARCELLE BATIE D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 893 M², SISE 50, AVENUE DE PONTOISE, CADASTREE AY N° 432, AU PROFIT DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES TRIBUverte PRESIDEE PAR MADAME DELABIE

Le Maire :

Pour être très clair, la société TRIBUverte va installer une crèche pour les entreprises du Technoparc et aussi pour la Ville dans ce secteur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

80°/ PLAN D' ACTIONS POUR L'ENERGIE DURABLE (PAED)

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

En signant la Convention des Maires il y a tout juste deux ans, la Ville de Poissy s'était engagée à mettre en place un Plan d'Actions pour l'Energie Durable. Je vous propose ce soir de valider ce plan qui s'intitule « OBJECTIF 21 » puisque, conformément à l'objet de la convention, la commune de Poissy s'engage à réduire ses émissions de CO₂ de 21 % d'ici 2020. Cet objectif ambitieux ne peut être atteint que par les seules actions de la Ville mais par des efforts conjugués de tous les acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les habitants.

A ce jour, plus de 3.700 collectivités locales européennes dont 140 en France ont signé la Convention des Maires. A noter que Poissy sera la 18^{ème} collectivité française à avoir élaboré son plan. Je rappelle que ce PAED de Poissy fait partie intégrante de l'Agenda 21 puisqu'il reprend 43 des 141 actions du Plan pour le Développement Durable.

Puisque nous sommes en période de profonde réflexion sur l'avenir de notre pays, je souhaite, avec le Club France de la Convention des Maires, que soient donnés plus de moyens au local pour réussir le pari de la transition énergétique. Cela passe par le transfert de nouvelles compétences aux collectivités territoriales dans le domaine des politiques de l'énergie.

Je vous remercie.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je me suis abstenu car, pour un projet d'une si grande ampleur, le budget me semble un tout petit peu faible. Pour une fois, vous voyez, on ne met pas suffisamment les moyens. Ce n'est qu'une impression personnelle.

81°/ BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS EFFECTUEES PAR LA VILLE DE POISSY POUR L'ANNEE 2011

Le Maire :

Je pense que vous en avez pris acte.

Délibération sans vote.

82°/ MISE EN CONFORMITE DE LA MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78 EN VUE DE SA QUALIFICATION DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL

Le Maire :

Les 27 états membres de l'Union Européenne ont été amenés à définir les Services Sociaux d'Intérêt Général en se basant sur la finalité de leur action. Ainsi, il a été décidé que l'intérêt général doit coexister avec la primauté du droit à la concurrence.

Les PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et les MDE (Maison de l'Emploi) assurent des services d'ingénierie, d'accueil - information - orientation - accompagnement, d'appui au recrutement, d'observation. Ces activités entrent dans le champ d'action du droit communautaire.

C'est pour cette raison qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le mandatement de la MDE Amont 78 en vue de sa qualification de service d'intérêt économique général, de permettre à la MDE Amont 78 de sécuriser les services exercés qui relèvent d'une activité économique au sens du traité européen et de pouvoir continuer à recevoir des fonds publics.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

83°/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION BABY LOUP POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DONT LES HORAIRES DE TRAVAIL DES PARENTS SONT INCOMPATIBLES AVEC CEUX DU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Pour répondre aux besoins des familles et leur offrir la possibilité de concilier vie familiale et professionnelle, il est proposé de renouveler la convention avec l'association Baby Loup datée du 13 novembre 2007 en autorisant Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à dater du 1^{er} janvier 2012.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

84°/ MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX USAGERS DE LA CRECHE FAMILIALE « SAINT-LOUIS », DE SON ANTENNE « LES PETITS SUCRES D'ORGE » ET DE L'ACTIVITE FAMILIALE DU MULTI-ACCUEIL « GRAINE D'ETOILE »

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Devant le taux faible de fréquentation de ces structures entre Noël et le Jour de l'An, il est demandé la fermeture de 2 structures sur 3, par roulements.

Il va de soi que ces journées seraient déduites aux familles de la facture correspondant au mois de référence.

Il est proposé également au Conseil municipal d'approuver ces modifications afin d'adopter le règlement de fonctionnement.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

85°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION « DROLES DE JOUETS ! ANDRE HELLE OU L'ART DE L'ENFANCE » (TITRE PROVISOIRE)

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Après la superbe exposition sur le Colloque de Poissy qui fermera ses portes le 1^{er} juillet prochain (pour ceux qui n'y sont pas encore allés, je vous invite vraiment à la visiter parce qu'elle est vraiment très belle), le Musée du Jouet renoue avec la tradition propre à son objet (c'est-à-dire le jouet) en rendant pour sa prochaine exposition annuelle un hommage à l'illustrateur et créateur André Hellé, du début du XX^{ème} siècle. André Hellé fait encore référence aujourd'hui pour la stylisation des jouets qu'il a pu créer et que l'on retrouve dans nos créations contemporaines, du moins pour ce qui reste de jouets en bois ou en tissu, car c'est plus souvent le plastique et quelquefois encore le métal qui prédominent.

André Hellé a vraiment été une référence pendant tout le XX^{ème} siècle. Il a notamment collaboré avec Claude Debussy pour la création d'un ballet (La boîte à joujoux) que nous aurions voulu accueillir au théâtre. Mais les dates ne correspondaient pas à ce moment-là. Pour mémoire, le musée possède déjà une œuvre majeure d'André Hellé qui est la célèbre Arche de Noë. C'est vraiment une fierté pour notre musée que de posséder une telle œuvre.

Cette exposition donnera évidemment, comme d'habitude, prétexte à la réalisation d'un catalogue (500 exemplaires). Le montant total est estimé à 10.916,55 euros toutes taxes comprises. Une subvention peut être obtenue auprès du Conseil Général pour ce catalogue, sachant que le taux de participation du Département s'élève à 30 % pour un montant plafonné à 1.500 euros.

Aussi, nous vous sollicitons pour accord sur la réalisation de ce catalogue, la demande de subvention au Conseil Général et l'autorisation du Maire de signer tout acte relatif à ce sujet.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

86°/ REPARTITION DES CHARGES INTERCOMMUNALES DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2011 - 2012

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les sommes demandées aux communes dont les enfants sont scolarisés dans notre ville. La même délibération a déjà été votée le 21 février 2008 avec les mêmes tarifs : 973 euros pour un élève fréquentant une école maternelle et 488 euros pour un élève fréquentant une école élémentaire. Les communes limitrophes sont comme la nôtre. Elles autorisent de moins en moins d'enfants à venir à Poissy, comme nous autorisons de moins en moins d'enfants à partir dans d'autres villes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**87°/ MANIFESTATION SPORTIVE « NAGER POUR VAINCRE LE CANCER »
LE 29 AVRIL 2012 - REVERSEMENT DES RECETTES DES PISCINES A
L'ASSOCIATION « LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - COMITE DES
YVELINES »**

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une matinée baignade est organisée le dimanche 29 avril dans les piscines de Poissy au profit de l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines ».

Le Cercle Nautique de Poissy proposera de faire passer des baptêmes de plongée en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Il est proposé que les recettes des 2 piscines soient reversées à l'association « Ligue Nationale contre le Cancer - Comité des Yvelines ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**88°/ CHEQUES CADEAUX DE RENTREE SCOLAIRE DESTINES AUX ENFANTS
PISCIACAI SCOLARISES DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES DE POISSY**

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

La Ville de Poissy, comme toutes les villes, a dans son budget une dotation par enfant dans chaque école pour pourvoir aux fournitures scolaires et aux livres scolaires. L'année dernière, vous avez voté (ou pas voté) une augmentation de cette dotation scolaire puisqu'elle est passée de 30,50 euros à 39 euros.

Depuis très longtemps, la Ville de Poissy aide aussi les familles, de façon individuelle cette fois, et, depuis très longtemps, la coutume était de donner une pochette avec un certain nombre de fournitures scolaires. Elle s'avère être une initiative que nous avons continuée et nous n'avons rien contre en particulier. Dans la société où nous sommes maintenant, et du fait que la dotation de 39 euros permet d'acheter beaucoup plus de petit matériel (comme les crayons, les cahiers de brouillon et les règles), il s'avère qu'un certain nombre de familles et un certain nombre d'enseignants pensent que la solution la plus intéressante qui est proposée serait de donner non pas une pochette avec des fournitures mais un chèque cadeau pour aider chaque famille au moment de la rentrée. Ce chèque cadeau serait de 20 euros par enfant en école élémentaire (c'est-à-dire du CP au CM2), scolarisé dans une école de la Ville (publique ou privée), habitant évidemment la commune. Cela permettrait aux familles d'arrêter le stock de rouleaux de papier pour couvrir les livres, de compas ou de règles que l'on remettait tous les ans dans les pochettes. Cela a donc été discuté dans de nombreux conseils d'écoles. Cette solution était déjà adoptée à l'unanimité dans certains conseils d'écoles dès l'année dernière. Nous avons eu des problèmes techniques qui ont fait que nous n'avons pas proposé cette délibération l'année dernière. On la propose cette année.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Cette délibération dont on comprend parfaitement l'idée n'est pas sans poser de problème, surtout que je lis son premier article. Je voudrais que vous nous donniez un certain nombre de garanties car je ne comprends pas le mécanisme. Il est écrit : « de retenir le principe d'octroyer un chèque cadeau pour l'acquisition exclusive de fournitures scolaires à chaque élève scolarisé ». Comment fait-on pour que la contrepartie du chèque cadeau soit exclusivement relative à des fournitures scolaires ? Comment fait-on ? A qui vais-je m'adresser ? Des commerçants vont-ils les recevoir ? Y a-t-il une liste exclusive ou peut-on aller dans n'importe quel commerce ? Pourquoi je pose cette question ? Cette délibération a fait débat. On sait très bien aujourd'hui comment sont utilisés les chèques restaurant. On sait très bien comment sont utilisés les chèques vacances. C'est-à-dire largement plus que ce qui avait été prévu au départ lorsque cela avait été imaginé. La pochette était peut-être toujours la même. C'était peut-être une collection de paire de ciseaux, de compas ou de règles. L'enfant avait au moins quelque chose de concret. On était sûr que ces 20 euros n'allaient pas servir à autre chose. Si vous pouvez aller avec ce chèque dans n'importe quelle librairie, dans n'importe quelle grande surface, et l'échanger sur tout à fait autre chose que des fournitures scolaires ... Ce n'est pas forcément l'élève qui va en bénéficier. Si ce chèque cadeau est donné à des adultes (peut-être peu précautionneux) ... Ils vont peut-être utiliser cette somme à autre chose que ce pourquoi vous voudriez qu'ils l'utilisent. Donc, cela risque d'être dévoyé. Je ne sais pas comment vous allez le garantir. Donc, j'ai besoin de certitudes. Sinon, je m'abstiendrai. Alors que, sur le fond, c'est une très bonne idée. Mais comment fait-on ?

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je vais compléter le propos de mon collègue. Il est vrai que cette fameuse pochette scolaire est quasiment une tradition à Poissy. Mon épouse, Pisciacaise, avait cela lorsqu'elle était jeune. Cela remonte déjà à plus de 30 ans. Quand on dit : « Suite à des rencontres organisées entre les parents d'élèves et les enseignants » ... Quels parents d'élèves ? N'aurait-il pas été plus convenable de faire un mini sondage ou (sans utiliser les grands mots) un référendum au sein des parents Pisciacais (pour garder ou ne pas garder) ? Finalement, dans le principe, la pochette était quand même une forme d'égalité républicaine. On peut voir cela sous cet aspect. Cela évite potentiellement l'usage autre par certains parents (acheter autre chose que des fournitures scolaires). Donc, je suis très perplexe effectivement sur cet aspect. Je m'abstiendrai par principe. J'allais voter contre. Un chèque cadeau est quand même remis. Déjà, le terme même de chèque cadeau ... Cela fait un peu Noël. C'est quand même pour aller à l'école. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Les enseignants, et les parents qui ont été concertés sont évidemment les parents qui sont élus aux conseils d'écoles. Mais, dans la mesure où ils sont élus, ils sont représentatifs de tous les parents, comme nous sommes représentatifs de tous nos concitoyens. C'est pour répondre à la première question.

Quant à la deuxième question que vous avez posée l'un et l'autre ... C'est une question que nous nous sommes aussi posée. Les services, auxquels nous faisons complètement confiance (vous et nous) ont donc solutionné cette interrogation. Il suffit de faire écrire par le prestataire qui éditera les chèques cadeaux qu'ils servent à acheter des dictionnaires, des trousseaux, des cartables, des choses extrêmement précises.

M. RAYNAL :

Et après, comment fait-on ? Dans n'importe quelle grande surface ?

Mme METZGER :

Vous allez dans une surface qui accepte le chèque en question. Bien sûr que, marginalement, il y a peut-être des commerçants qui vont accepter de rentrer dans l'illégalité et de donner un roman au lieu de donner un dictionnaire. Mais notre aide aux familles, en tout cas, reste une aide aux familles. On ne va pas mettre un gendarme derrière chaque famille pour savoir si elle l'utilise bien pour acheter le dictionnaire. Ce qui revenait de façon assez récurrente dans les demandes des parents ... L'aide qu'ils demandaient ... Si l'on avait fait un sondage ou un référendum ... Il semblerait que le dictionnaire revienne régulièrement. Dans certaines écoles, on achète un dictionnaire en CE1. Puis, après, en CE2, on a grandi. On achète un deuxième dictionnaire (qui est pour plus grands). En CM1, on a encore grandi. On achète un troisième dictionnaire. Quand on sait le prix que coûte ce genre d'ouvrage. C'est une charge. Cela faisait partie, entre autres, des demandes qui revenaient souvent. Après, nul n'est parfait.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
M. LETELLIER Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.**

Melle EL MASAUDI :

Puis-je expliquer mon vote ?

Le Maire :

Oui. Vous pouvez.

Melle EL MASAUDI :

Personnellement, je pense que l'ancienne version était convenable aussi. C'était plus facile aussi pour les parents. Moi aussi, j'en ai bénéficié. Je suis née à Poissy. J'ai toujours bénéficié de cette pochette. Effectivement, pour des gens comme mes parents qui ont 5 enfants ... Il était plus facile d'aller faire ces courses-là. On gagne du temps. Je voudrais juste dire qu'il faut aussi faire confiance aux parents qui, à mon avis, vont mettre en priorité l'éducation de leurs enfants plutôt que d'aller acheter des magazines ou je ne sais quoi. Voilà mon opinion personnelle.

Le Maire :

Puisque c'est la fin, je vous propose de passer à l'administration des assemblées.

On a deux solutions. Soit l'on fait un vote secret pour l'ensemble des délibérations (cela va nous prendre beaucoup de temps), soit l'on peut voter à main levée (si vous acceptez). De toute façon, c'est relativement transparent. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Je rappelle juste (et je laisserai la parole après à Monsieur DEBUS et à Monsieur RAYNAL) qu'en cas de changement de position politique au sein d'un Conseil municipal en cours de mandat, on peut considérer que cette volonté de non appartenance à la majorité municipale, exprimée en plus publiquement par des Conseillers municipaux, les situe de fait de façon pérenne dans l'opposition alors même qu'ils ont été élus sur la liste majoritaire. Il est vrai que, quand on considère l'intervention de Monsieur Richard BERTRAND la dernière fois ... Madame de VAUCOULEURS m'a envoyé un courrier pour préciser sa position. Il est quand même important que, dans les commissions ou dans les représentations de la majorité, il puisse y avoir des gens qui représentent cette majorité. Si l'on fait un calcul de proportionnelle, il n'y a qu'une seule délibération vraiment puisqu'il s'agit souvent de remplacer une ou deux personnes avec des suppléants. Il y a une délibération, en l'occurrence celle relative à l'environnement, à l'urbanisme et aux travaux.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Il y a toutes les commissions réglementaires pour lesquelles il faut changer (commissions permanentes).

Le Maire :

C'est très simple. Soit l'on y passe notre soirée et l'on se prend la tête ... Attendez. Je vous explique. Des gens de la majorité sont passés dans l'opposition. Ces personnes avaient une place pour notre majorité dans les commissions. On remplace ces personnes par des gens qui sont restés dans la majorité. Ou alors on revote l'ensemble de la commission. Dans ce cas-là, on va finir très tard. Moi, ça ne me dérange absolument pas. Mais l'on va finir vraiment très tard. Et cela n'a pas tellement de sens puisque, de toute façon, lorsque l'on fait un calcul rapide (c'est un calcul à la proportionnelle), je ne suis pas sûr que vous obtiendrez des sièges supplémentaires. Si vous voulez qu'on le fasse, on va le faire. Mais je n'en suis pas si sûr que cela. Si vous voulez perdre du temps ... On perd du temps.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je n'ai pas de souci pour le faire à main levée. D'ailleurs, j'annoncerai mon vote au préalable avec les commentaires associés si vous me donnez la parole bien sûr, comme je l'avais demandée. Je suis à la fois, pour partie, d'accord avec vous, et, pour partie, pas d'accord avec vous. Je vais m'expliquer sur le sujet.

Pour moi, il y a une différence à faire entre deux types de commissions : les commissions réglementaires dites permanentes et les autres commissions que j'appellerai additionnelles. Autant il est vrai, effectivement, que lorsque l'on manifeste, comme je l'ai fait fin septembre 2009, sa décision de quitter le groupe majoritaire, on passe de facto dans l'opposition. Je suis bien d'accord avec vous. Pas de souci pour ça. Par contre, je vais reprendre mon intervention précédente du 22 octobre 2009 et celle (beaucoup plus récente) du 15 décembre 2011. Je vous avais d'ailleurs fait la demande par écrit. J'indiquais que la décision que vous mentionnez (n° 06VE00384 du 13 décembre 2007 de la Cour administrative d'appel de Versailles) ne correspond en fait pas du tout au sujet évoqué (j'ai là le texte), y compris d'ailleurs la réponse que vous mentionnez (je me suis procuré également le texte). C'est une réponse ministérielle à une question posée par Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée de Moselle, par ailleurs, qui confirme simplement le fait que, lorsque l'on quitte la majorité, on tombe de facto dans l'opposition. Donc, là-dessus, OK. Cela se tient.

Par contre, la décision d'exclure les personnes des commissions permanentes contrevient à une décision que j'avais déjà évoquée en ces temps-là, qui est celle de la Cour administrative d'appel de Marseille du 31 décembre 2003 qui stipule que le mandat des membres des commissions ne prend fin en principe qu'en même temps que celui de Conseiller municipal. Cette décision-là avait d'ailleurs été confirmée par une réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du Sénat du 5 mai 2005. Donc, de ce fait, je considère que vous êtes une fois de plus hors sujet sur cette partie. Je constate également que vous vous asseyez en fait sur les règles de la république qui sont tout à fait officielles (Cour administrative d'appel de Versailles - réponse ministérielle au Sénat). Parce que l'on est dans la bonne période, j'ajouterai que, lorsque l'on voit fleurir des tracts et des affiches vantant le retour à la démocratie et à la justice, on se dit que c'est un beau programme. Mais, à Poissy, et au sein du Conseil municipal en particulier, c'est tout un programme.

Le Maire :

Je ne répondrai pas à vos attaques qui sont inintéressantes dans le cadre de cette assemblée.

Je voudrais juste souligner une chose. Ce que vous citez est exact. Mais un autre jugement le contredit.

M. DEBUS :

Lequel ?

Le Maire :

Aujourd'hui, la décision n'est pas prise. Moi, je vous conseillerais, Monsieur DEBUS, d'y mettre beaucoup d'énergie et d'aller au tribunal administratif, d'aller jusqu'au bout pour poser ce problème et pour qu'enfin, dans l'ensemble des assemblées territoriales de France, on puisse régler ce problème parce que c'est un vrai problème. Il suffit de se faire élire avec une liste majoritaire, de passer le lendemain dans l'opposition, et de continuer à représenter dans les commissions ... En terme de fonctionnement, c'est une aberration. Comme le Conseil d'Etat n'a pas accepté de trancher jusqu'à aujourd'hui, je crois qu'il faut aller jusqu'au bout. Il faut continuer à le solliciter. Là, on ne sera pas dans ce que vous dénoncez. On sera dans une réalité de droit. Moi, j'estime personnellement que, si j'avais été dans une majorité et que j'avais fait le choix de la quitter, j'aurais fait le choix de démissionner de l'ensemble des commissions ou des secteurs où la majorité m'avait placé. Je pense, en terme de respect (par rapport à moi-même déjà, par rapport aux autres mais par rapport à moi-même), que je n'ai pas à représenter une majorité dans des lieux, des secteurs ou des commissions, à laquelle je n'appartient plus.

M. DEBUS :

Si le Conseil d'Etat n'a pas tranché ... Je suis désolé. La décision précédente est toujours en vigueur.

Le Maire :

Non car il y a deux décisions qui se contredisent.

M. DEBUS :

Lesquelles ? Parce que cela, vous ne l'avez jamais évoqué.

Le Maire :

On vous l'a indiqué.

M. DEBUS :

Je suis désolé. Cela n'y est pas.

Le Maire :

La Cour d'appel ... Relisez bien le texte que vous avez. Vous verrez.

M. DEBUS :

Vous ne répondez pas à la question.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Moi, je veux parler des commissions permanentes et des commissions obligatoires. Lorsque vous avez été élus, il y avait 9 membres dans les commissions permanentes (Commissions finances, sociale, économique). Il y avait 9 membres, sachant que vous, la majorité, vous aviez 30 élus. L'opposition en avait 9. Vous faites une règle de 3, ce qui tombe bien (7 pour la majorité - 2 pour l'opposition). Aujourd'hui, c'est tout autrement. On se retrouve avec des proportions complètement changées. Vous, la majorité, vous êtes 24. Dans l'opposition globale, nous sommes 15. Si vous refaites le même calcul (c'est la loi) en terme de proportion, la majorité est de 6 membres et l'opposition de 3. Il en est de même pour les commissions obligatoires telles que la Commission de concession d'aménagement, la Commission permanente d'appel d'offres, la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public et la Commission consultative des services publics locaux où, là, il y avait 6 membres (5 pour la majorité et 1 pour l'opposition). Maintenant, avec le nouveau calcul, il y en a 4 pour la majorité et 2 pour l'opposition. Voilà.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Oui. C'est là toute la difficulté. Je vois qu'il y a une divergence d'interprétation. Si j'ai bien compris, vous considérez qu'il y avait des membres qui aujourd'hui ne peuvent plus être dans les commissions ... Vous l'avez bien expliqué. C'est écrit. On le comprend. Vous les remplacez membre à membre. Bien évidemment, vous les puisez dans le groupe majoritaire. L'autre lecture est de dire que les commissions permanentes doivent effectivement répondre à des lois qui sont celles de la proportionnalité. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, la composition du Conseil municipal (ce que vient de rappeler Georges MONNIER) est de 24 membres pour la majorité et de 15 membres pour l'opposition. A partir de là, je propose (première idée) de différer et de reporter cela à un prochain Conseil municipal parce qu'il n'y a pas le feu au lac. Il y a une deuxième idée. Parce que, matériellement, on n'en a pas eu le temps ... Entre le moment où l'on a reçu cette convocation et, après, de préparer les choses sérieusement ... Notamment par rapport à la loi. J'entends bien ce que vient de dire Monsieur DEBUS. Il y a des contradictions. Il y a des

interprétations. Il est bien aussi que le contrôle de légalité nous dise comment il faut faire. On verra bien. Moi, j'ai tendance à dire ... On est en fin de Conseil. Vous allez jusqu'au bout du système ...

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, on va jusqu'au bout du système. Puisque vous voulez voter, on va voter. On va y passer la nuit. Cela ne me dérange absolument pas. On va voter commission par commission. A un moment, on peut jouer sur les textes de lois et faire des systèmes. Si vous ne vous êtes pas préparés, ce n'est pas mon problème. Nous, nous sommes préparés. Nous savons quels sont les gens à intégrer dans les commissions. Nous allons les présenter. Vous allez présenter les vôtres. Nous allons voter. Nous ferons la proportionnelle par rapport au vote. Voilà. Nous allons le faire car je crois qu'il est nécessaire de le faire. Le prochain Conseil est au mois de mai.

M. RAYNAL :

On peut très bien attendre le mois de mai.

M. le Maire :

Non car, vous voyez que nous, à la différence de certaines personnes qui, en l'occurrence, ne sont pas là ... Donc, cela me gêne de les nommer et de les citer. Mais, nous, nous travaillons. Il y a des gens qui nous ont quittés et qui ne viennent jamais dans nos commissions. Donc, nous avons besoin dans nos commissions aujourd'hui d'avoir des gens qui ont envie de venir et d'être présents. Si je parle des présences dans les commissions ... Monsieur MONNIER, vous y êtes, vous.

M. MONNIER :

Oui.

Le Maire :

Mais je pourrais vous montrer un certain nombre de personnes qui ne sont jamais venues, qui nous ont représentés dans un certain nombre d'endroits mais qui n'étaient pas là. Donc, ça, c'est grave. Je crois que, pour l'image de la Ville, c'est grave.

M. MONNIER :

Monsieur le Maire, à la dernière Commission des finances ou à la dernière Commission de l'urbanisme, tout le monde n'était pas là. Moi, j'y étais. Tout le monde n'était pas là.

Le Maire :

C'est bien. Mais il y a des gens qui peuvent être malades.

On va avancer parce que l'on ne va pas y passer la nuit. Je vous propose de reporter, pour ce qui est des commissions officielles nécessaires pour lesquelles il y a besoin d'un vote.

M. RAYNAL :

Voilà.

Le Maire :

Cela vous laissera le temps nécessaire pour désigner les personnes.

M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, attendez. Pardonnez-moi. Ce n'était pas simplement le fait de ne pas avoir eu le temps de désigner les personnes. C'était d'être sûrs de notre coup. Après, si l'on vote les délibérations ce soir, quelle que soit la méthode ... On peut voter à main levée. Ce n'est pas la difficulté. Ensuite, que ce soit contredit par le contrôle de légalité ... Il faudra recommencer.

M. BLOCH :

Oui. C'est le plus important, ça.

M. RAYNAL :

Vous avez dit qu'un certain nombre de personnes n'avaient pas siégé dans les commissions. Cela ne les avait pas empêché de fonctionner. On n'est pas à un mois près. Au prochain mois, on votera pour celles qui doivent être réglementaires. Pour toutes les autres commissions dans lesquelles l'opposition n'a aucune chance et ne revendique rien, allonz-y.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je m'abstiendrai pour toutes les commissions non permanentes (les représentations ou autres) et je voterai contre le remplacement dans les commissions permanentes, à supposer que vous preniez la décision de passer au vote pour celles-ci.

Il est procédé aux votes des délibérations n° 66 à n° 72.

**66°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Est proposée la candidature de M. BERNARD comme membre titulaire, en remplacement de M. BERTRAND.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.

**67°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE CHARGEE DE
L'EXPLOITATION DU THEATRE**

Est proposée la candidature de Mme METZGER comme membre titulaire, en remplacement de M. BERTRAND.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

**68°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Est proposée la candidature de M. ALLAOUCHICHE, en remplacement de M. BERTRAND.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

**69°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU GROUPEMENT DE COMMANDES CHARGE DE LA REALISATION DE LA
CARTOGRAPHIE DU BRUIT**

Est proposée la candidature de Mme DRACOULI comme membre titulaire, en remplacement de Melle WOELFLÉ.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

**70°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE DES
QUESTIONS DE DEFENSE**

Est proposée la candidature de Mme MERLIER, en remplacement de M. LETELLIER.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

**71°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE SAINT-EXUPERY**

Est proposée la candidature de M. PASQUIER, en remplacement de M. MARIETTE.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.

**72°/ DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ECOLE DE LA MATERNELLE VICTOR HUGO**

Est proposée la candidature de M. ALLAOUCHICHE, en remplacement de Mme PENSIVY.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.

Monsieur le Maire indique que les autres délibérations relatives aux désignations sont retirées de l'ordre du jour et souhaite une bonne soirée aux membres du Conseil municipal.